Nous ne pouvons nous livrer à l'étude de la sagesse, si nos pensées sont tournées vers l'abondance de la table, qui demande un travail et des soins trops grands. Les exigences de la nature sont bientôt satisfaites: il suffit d'un traitement simple et d'une nourriture sobre pour chasser le froid et la faim. Aussi l'Apôtre dit-il : « Ayant nourriture et vêtement, contentons-nous de cela.» I *Tim.* vi, 8. Les délices et la variété des festins sont la source de l'avarice. La plus grande félicité de l'âme consiste à être content de peu, à fouler aux pieds le monde et toute sa puissance, à préférer une table frugale et des vêtements grossiers aux festins et aux désordres pour lesquels on amasse les richesses. Otez la recherche de la table et du luxe, nul ne courra après les richesses, qui n'ont d'utilité que pour la satisfaction du ventre. Celui qui est convalescent ne recouvre la santé que par une alimentation légère et sage, qu'on appelle d'un mot grec légère *diète*. Les aliments qui rendent la santé sont également ceux qui la conservent; et nul ne peut dire que les légumes sont une cause de maladie. Les légumes, il est vrai, ne donnent pas à un Milon de Crotone des forces qu'engendrent et entretiennent les viandes; mais un sage et un philosophe selon Jésus-Christ, quel besoin a-t-il d'une force aussi grande, nécessaire aux athlètes et aux soldats? S'il l'avait, elle le porterait au vice. Qu'ils disent que les viandes conviennent à la santé, ceux qui veulent abuser des plaisirs, se vautrer dans la fange des jouissances, se ruer aux voluptés charnelles. Au chrétien la santé suffit sans des forces superflues. Nous ne devons point nous étonner d'ailleurs que ce régime ait peu de partisans; c'est qu'ils sont rares les amis du bien, les vrais fidèles, les héros de la chasteté et de la tempérance, et que la vertu est toujours l'exception. Imitez la continence de Fabricius, la pauvreté de Curius, et vous ne trouverez dans l'immense Rome que bien peu de modèles à suivre. Ne craignez point, si vous vous abstenez de viandes, que les oiseleurs et les chasseurs aient vainement appris leur art.

12. *Traitement de la goutte. Éviter tout excès.*— L'histoire nous apprend que des hommes malades des articulations, des goutteux, recouvrèrent la santé après que la confiscation de leurs biens les eut réduits à une table frugale et à des mets vulgaires. C'est qu'ils étaient délivrés du souci de pourvoir à la dépense de leur maison et aux prodigalités de leurs festins, souci qui brise et le corps et l'âme. Horace raille la recherche des mets, qui une fois consommés nous laissent le regret : « Méprisez les plaisirs, les jouissances que la douleur achète sont nuisibles. » Et lors-

nium. Qui autem simplici victu abutantur, eos carnes non requirere. Sapientiæ quoque operam dare non possumus, si mensæ abundantiam cogitemus, quæ labore nimio et cura indiget. Cito expletur naturæ necessitas : frigus et fames simplici vestitu et cibo expelli potest. Unde, et Apostolus : « Habentes, » inquit, « victum et vestitum (al. *vestimentum*), his contenti simus. » I *Tim.* vi, 8. Deliciæ et epularum varietates (al. *varietas*) fomenta avaritiæ sunt. Grandis exsultatio animæ est, cum parvo contentus fueris, mundum habere sub pedibus, et omnem ejus potentiam, epulas, libidines, propter quæ divitiæ comparantur, vilibus mutare cibis, et crassiore (al. *grossiori*) tunica compensare. Tolle epularum et libidinis luxuriam, nemo quæret divitias, quarum usus, aut in ventre, aut sub ventre est. Qui ægrotat, non aliter recipit sanitatem, nisi tenui cibo et castigato victu, quæ λεπτὴ δίαιτα dicitur. Quibus ergo cibis recipitur sanitas, his et servari potest; ne quis putet morbos oleribus concitari. Si autem Milonis illius Crotoniatæ vires olera non ministrant, (*a*) quæ nascuntur et aluntur ex carnibus, quid necesse est viro sapienti et philosopho Christi, tantam habere fortitudinem, quæ athletis et militibus necessaria est, quam cum habuerit, ad vitia provocetur? Illi arbitrentur (al. *arbitrantur*) carnes sanitati congruas, qui volunt abuti libidine, et in cœnum demersi voluptatum, ad coitum semper exæstuant. Christiano sanitas absque viribus nimiis necessaria est. Nec turbare nos debet, si rari sint hujus propositi sectatores; quia rari sunt, et amici boni et fideles, et pudici et continentes, semperque virtus rara est. Lege Fabricii continentiam, Curii paupertatem, et in tanta urbe vix paucos invenies quos sequaris. Noli timere, ne si carnes non comederis, aucupes et venatores frustra artificia didicerint.

12. *Podagræ medicina. Vitanda omnis satietas.*— Legimus quosdam morbo articulari et podagræ humoribus laborantes, proscriptione bonorum, ad simplicem mensam et pauperes cibos redactos, convaluisse. Carnerant enim sollicitudine dispensandæ domus, et epularum largitate, quæ et corpus frangunt et animam. Irridet Horatius, *Epist. lib.* I, *ep.* 2. *ad Lollium*, appetitum ciborum, qui consumpti relinquunt pœnitentiam:

Sperne voluptates, nocet empta dolore voluptas.

(*a*) *Illius Crotoniatæ vires.* Milo Crotoniensis tantæ fortitudinis fuisse dicitur, ut in Olympico certamine bovem per stadium portaverit; quem deinde ictu pugni interfecit, uno quoque die integrum devoravit. Vide Galenum ubi supra, et Plinium lib. VII, cap. 20. MARTIAN.

qu'il se dépeint pesant et gras vivant dans une délicieuse demeure à la manière des voluptueux, c'est en ces vers qu'il se joue de lui-même : « Tu m'y trouveras gras et luisant, avec une peau bien soignée, lorsque tu voudras te rire d'un porc du troupeau d'Epicure. » Au reste, il faut éviter de manger à l'excès même des mets vulgaires. Rien en effet n'obscurcit l'esprit comme la plénitude et l'agitation de l'estomac, qui se soulève de toutes parts exhalant les vents qui le tourmentent en éructations de toute sorte. Quel peut être le jeûne ou quelle la réfection qui le suit, quand l'estomac est gonflé des victuailles de la veille et changé en un laboratoire d'excréments? Et parce que nous ambitionnons le renom de faire peu de repas, nous dévorons à ce point que la nuit d'après ne suffit pas à la digestion. L'intervalle des repas ne mérite donc pas le nom de jeûne, mais celui de digestion crapuleuse, infecte et pénible.

13. *Dicéarque, Xénophon, Chérémon.* — Dicéarque, dans ses écrits sur les Antiquités et dans sa description de la Grèce, rapporte qu'au temps de Saturne, c'est-à-dire pendant le siècle d'or, quand le sol produisait tout spontanément en abondance, nul ne se nourrissait de viandes, et tous vivaient d'herbes et des fruits que la terre donnait sans aucun travail. Xénophon a fait la biographie en huit volumes de Cyrus roi des Perses; il y assure que ce peuple se nourrissait de bouillie, de cresson, de sel et de galette. Le même Xénophon et Théophraste et presque tous les écrivains de la Grèce rendent témoignage à la frugalité lacédémonienne. Le stoïque Chérémon, homme d'une grande érudition, écrivant sur la manière de vivre des anciens prêtres égyptiens, raconte que, renonçant à toutes les affaires et à tous les soucis de ce monde, ils ne quittaient jamais le temple; qu'ils s'y livraient à l'étude de l'origine des choses et du mouvement des astres; qu'ils n'avaient plus aucun commerce avec l'autre sexe; qu'ils ne voyaient jamais plus ni leurs parents ni leurs proches, et même pas leurs enfants, qu'ils en avaient eus autrefois, dès le jour où ils s'étaient consacrés au service de la religion; qu'ils s'abstenaient à jamais de viandes et de vin, afin d'échapper aux attaques des sens et aux lassitudes du cerveau, que la sobriété leur faisait supporter, et surtout aux assauts de la concupiscence, qui naît de cette nour-

Et cum in amœnissimo agro in morsum voluptuosorum hominum se crassum pinguemque describeret, lusit his versibus :

Me pinguem et nitidum, bene curata cute, vises,
Cum ridere voles, Epicuri de grege porcum.

Sel et ex vilissimis cibis vitanda satietas est. Nihil enim ita obruit animum, ut plenus venter et exæstuans, et huc illucque se vertens, et in ructus vel in crepitus ventorum efflatione respirans. Quale illud jejunium est aut qualis illa refectio post jejunium, cum pridianis epulis distendimur, et guttur nostrum meditatorium efficitur latrinarum? (*a*) Dumque volumus prolixioris inediæ famam quærere (al. *fama carere*), tantum vorامus, quantum vix alterius diei nox digerat. Itaque non tam jejunium appellandum est, quam crapula, ac fetens et molesta digestio.

13. *Dicæarchus, Xenophon, Chæremon.* — (*b*) Dicæarchus in libris Antiquitatum et descriptione Græciæ, refert sub Saturno, id est in aureo sæculo, cum omnia humus funderet, nullum comedisse carnes, sed universos vixisse frugibus et pomis, quæ sponte terra gignebat. Persarum regis Cyri vitam Xenophon octo voluminibus explicat : polenta et cardamo et sale ac pane cibario eos asserens victitare. Lacedæmoniorum mensæ frugalitatisque, et suprascriptus Xenophon et Theophrastus, et omnes pene scriptores Græciæ testes sunt. Chæremon Stoicus, vir eloquentissimus, narrat de Vita antiquorum Ægypti sacerdotum, quod omnibus mundi negotiis curisque postpositis, semper in templo fuerint; et rerum naturas, causasque ac rationes siderum contemplati sint; nunquam mulieribus se miscuerint; nunquam cognatos et propinquos, ne liberos quidem viderint, ex eo tempore quo cœpissent divino cultui deservire; carnibus et vino semper abstinuerint, propter tenuitatem sensus et vertiginem capitis quam ex parvo cibo patiebantur, et maxime propter appetitus libidinis, qui ex his cibis et ex hac potione nascuntur. Pane raro vescebantur, ne onerarent stomachum. Et si quando comedebant, tusum (al. *consum et tusum*) pariter hyssopum sumebant in cibo, ut

(*a*) *Nostrum meditatorium.* Sic lege cum Erasmo, et omnibus mss. codicibus nostris. Idem verbum reperies in epistola ad Fabiolam de XLII mansionibus Israelitarum in deserto, tom. II editionis nostræ col. 604, in fine. Est autem *meditatorium* locus exercitiorum, sive meditamentorum. Unde pulchre meditatorium vocavit guttur nostrum, quia hoc in eo agitur, et illud ibi insipit et præparatur, quod postea latrina suscipit et devorat. Vide Tertullianum de Jejunio. MARTIAN. — Alibi *meditatorium*, quod minus placet. Sumptus autem est locus iste, illudque vocabulum ex Tertulliani lib. de Jejuniis adversus Psychicos cap. 6 : « Cum totum illud domicilium interioris hominis, escis stipatum, vinis inundatum, decoquendis jam stercoribus æstuans, præmeditatorium efficitur latrinarum. » Vid. in ejusd. ad Fabiol. de Mansion, Mansion. 42.

(*b*) Ex eodem Porphyrio, ὁ περιπατητικὸς Δικαίαρχος, ὃς τὸν ἀρχαῖον βίον τῆς Ἑλλάδος ἀφηγούμενος, etc. quæ si libuerit, consules. Vide de Suidam, et Varronem de Re rustica. l. II, c. 1, ubi idipsum recitat ex Dicæarcho. Paulo infra Cicerones ad Quinctum fratrem lib. I Ep., *Et si non*, etc.

riture et de cette boisson. Ils mangeaient rarement du pain, pour ne point charger l'estomac, et s'ils en mangeaient parfois, ils y mêlaient de l'hyssope trituré, qui corrigeait ce qu'une telle alimentation aurait eu de trop lourd. Ils ne préparaient jamais les légumes qu'à l'huile, et ils en mettaient fort peu, assez pour combattre les nausées et les âpretés du goût. Pourquoi parlerai-je, dit-il, des volatiles, puisqu'ils repoussaient même les œufs et le lait comme sources de la viande? Les œufs, croyaient-ils, n'étaient que de la viande liquide, et le lait que du sang sous une autre couleur. Leur couche était faite de feuilles de palmier qu'on appelle *baies;* comme chevet, ils plaçaient sous leur tête un escabeau incliné en pente oblique. Ils soutenaient le jeûne deux et trois jours. Ils desséchaient par cette grande abstinence de nourriture les humeurs corporelles qu'engendre la privation de mouvement.

14. *Sectes juives. Trois sortes de Mages chez les Perses. Gymnosophistes de l'Inde. Les trois préceptes du temple d'Eleusis. Antisthène.* — Josèphe, dans le seconde histoire de la captivité des Juifs, dans le dix-huitième livre des Antiquités et dans ses deux volumes contre Appion, parle avec détail des trois sectes juives: les Pharisiens, les Sadducéens, les Esséniens. A ces derniers il donne les plus grandes louanges, parce qu'ils renonçaient au mariage, au vin et aux viandes, et qu'ils s'étaient fait une règle du jeûne quotidien. Un homme d'un grand savoir, Philon, a également écrit un traité spécial sur la manière de vivre des Esséniens. Néanthes de Cizycène et Asclépiade de Cypre rapportent qu'on ne mangeait pas de viandes au temps où Pygmalion régnait en Orient. Eubulus, qui a écrit en plusieurs volumes l'histoire de Mithra, dit qu'il y avait en Perse trois sortes de Mages, dont les premiers, qui étaient les plus érudits et les plus éloquents, n'avaient d'autre nourriture que la farine et les légumes. A Eleusine, il est de précepte rigoureux de s'abstenir de volaille, de poisson et de certains fruits. Le babylonien Bardesanes divise les Gymnosophistes de l'Inde en deux sectes; il donne à l'une le nom de Brachmanes, à l'autre celui de Samanéens. Telle est la sobriété de ces Gymnosophistes que sur les bords du Gange ils vivent du fruit des arbres, et ailleurs de riz ou de farine. Au rapport d'Euripide, les prêtres de Jupiter, en Crète, ne s'abstenaientpas seulement de viandes, mais encore de tout aliment cuit. Le philosophe Xénocrate nous apprend qu'il n'était resté, des lois données par Triptolème aux Athéniens, que trois préceptes gravés dans le temple d'Eleusis: Honorez vos parents, respectez les dieux, ne mangez pas de viandes. Orphée dans ses vers s'élève avec indignation contre l'usage des viandes. Je citerais aussi la sobriété de Pythagore, de Socrate et

escam graviorem illius calore decoquerent. Oleum tantum in oleribus noverant, verum et ipsum parum, propter nauseam et asperitatem gustus leniendam. Quid loquar, inquit, de volatilibus, cum ovum quoque pro carnibus vitaverint, et lac? Quorum alterum carnes liquidas, alterum sanguinem esse dicebant, colore mutato. Cubile eis de foliis palmarum, quas *baias* vocant, contextum erat; scabellum accline, et ex una parte obliquum, in terra pro pulvillo capiti supponebant, bidui triduique inediam sustinentes. Humores (al. *Et humores*) corporis, qui nascuntur ex otio et mansione unius loci, nimia victus castigatione siccabant.

14. *Judæorum sectæ. Magorum tria genera apud Persas. Gymnosophistæ Indorum. Præcepta tria in templo Eleusinæ. Antisthenes quis?* — Josephus in secunda Judææ captivitatis historia, et in octavo decimo Antiquitatum libro, et contra Appionem duobus voluminibus, tria describit dogmata Judæorum: Pharisæos, Sadducæos, Essænos. Quorum novissimos miris effert laudibus, quod et ab uxoribus et vino et carnibus semper abstinuerint (al. *abstinerent*), et quotidianum jejunium verterint in naturam. Super quorum vita et Philo, vir doctissimus, proprium volumen edidit. Neantes Cizycenus et Asclepiades Cyprius, ætate qua Pygmaleon in Oriente regnabat, scribunt esum carnium non fuisse. Eubulus quoque, qui historiam Mithræ multis voluminibus explicuit, narrat apud Persas tria genera Magorum, quorum primos, qui sint doctissimi et eloquentissimi, excepta farina et olere, nihil amplius in cibo sumere. Apud Eleusinam, etiam volucribus et piscibus et quibusdam pomis abstinere, solemne est. Bardesanes, vir Babylonius, in duo dogmata apud Indos, Gymnosophistas dividit: quorum alterum appellat Brachmanas, alterum Samanæos; qui tantæ continentiæ sint, ut vel pomis arborum juxta Gangen fluvium, vel publico oriza, vel farina alantur cibo, et cum rex ad eos venerit, adorare illos solitus sit, pacemque suæ provinciæ in illorum precibus arbitrari sitam. Euripides in Creta Jovis prophetas non solum carnibus, sed et coctis cibis abstinuisse refert. Xenocrates philosophus de Triptolemi legibus apud Athenienses tria tantum præcepta in templo Eleusinæ residere scribit: honorandos parentes, venerandos deos, carnibus non vescendum. Orpheus in carmine suo

d'Antisthène pour notre confusion, si je ne craignais d'être long et si le temps ne me faisait défaut. Cet Antisthène est assurément celui qui, après avoir enseigné la rhétorique avec honneur et entendu les leçons de Socrate, dit à ses disciples: Allez et cherchez un maître, moi j'ai trouvé le mien. Et vendant aussitôt tout ce qu'il avait, il en distribua le prix aux indigents et ne garda pour lui qu'un manteau. Sa pauvreté et ses travaux sont attestés dans le *Symposion* de Xénophon et dans les nombreux écrits qu'il a consacrés, les uns à la philosophie et les autres à la rhétorique. De cet Antisthène le disciple le plus fameux fut Diogène, plus puissant que le roi Alexandre conquérant du monde. Antisthène ne voulant plus recevoir aucun disciple et ne pouvant éloigner Diogène toujours assidu, finit par le menacer de son bâton s'il ne s'en allait pas. Et celui-ci de lui présenter sa tête et de lui dire: Il n'y a pas de bâton assez dur pour pouvoir me séparer de votre affection. Satyre, qui a écrit la vie des hommes illustres, raconte que Diogène avait deux manteaux pour se défendre du froid; qu'une besace était son garde-manger; qu'il avait une canne à cause de la faiblesse de son corps et qu'il s'en servit constamment pendant sa vieillesse; qu'il fut vulgairement surnommé *hémérobie* (qui vit au jour le jour), parce qu'il sollicitait sur l'heure et acceptait du premier venu la nourriture de chaque jour. Il logeait dans les vestibules des maisons et sous les portes des villes. Et comme il se roulait dans un tonneau, il disait en riant qu'il avait une maison locomobile et qu'il la changeait de place selon les circonstances. Au temps froid, il tournait vers le soleil l'ouverture du tonneau, tandis qu'il la tournait en été vers l'ombre. En un temps il eut une écuelle pour boire: mais, ayant vu un enfant qui puisait l'eau dans le creux de la main, il la brisa contre terre: « J'ignorais, dit-il, que la nature nous eût a chacun donné notre coupe.» Sa mort est une preuve de sa vertu et de sa continence. Comme déjà vieux il se rendait aux jeux olympiques, où l'on allait en foule de tous les points de la Grèce, la fièvre le prit en route et il se coucha sur le rebord du chemin. Ses amis voulaient l'emporter sur un cheval ou sur un char; il s'y refusa et s'étant traîné à l'ombre d'un arbre, il leur dit: « Allez, je vous en prie, allez voir les jeux; pour moi, cette nuit décidera si je serai vainqueur ou vaincu. Si je suis vainqueur de la fièvre, je me rendrai à Olympie; si je suis vaincu, je descendrai dans l'autre monde.» Et là, dans la nuit, de sa voix expirante, il déclara qu'il ne mourait point, mais qu'il chassait la fièvre par la mort. Il me suffit d'opposer ce seul exemple d'un philosophe à nos damerets et à nos petits ventrus, qui redoutent en marchant de poser le pied sur le sol, et à ceux dont le pugilat est l'éloquence et qui ont leurs syllo-

esum carnium penitus detestatur. Pythagoræ, Socratis, Antisthenis, et reliquorum frugalitatem referrem in confusionem nostram, nisi et longum esset, et proprii operis indigeret. Hic certe est Antisthenes, qui cum gloriose docuisset rhetoricam audissetque Socratem, dixisse fertur ad discipulos suos: Abite, et magistrum quærite, ego enim jam reperi. Statimque venditis quæ habebat et publice distributis, nihil sibi amplius quam palliolum reservavit. Paupertatisque ejus et laboris, et Xenophon testis est in Symposio, et innumerabiles libri ejus; quorum alios philosophico, alios rhetorico genere conscripsit (al. *scripsit*). Hujus Diogenes ille famosissimus sectator fuit, potentior rege Alexandro et naturæ victor humanæ. Nam cum discipulorum Antisthenes nullum reciperet, et perseverantem Diogenem removere non posset, novissime clava minatus est (al. *minitatus*), nisi abiret. Cui ille subjecisse dicitur caput, atque dixisse: Nullus tam durus baculus erit, qui me a tuo possit obsequio separare. Refert Satyrus, qui illustrium virorum scribit historias, quod Diogenes palliolo duplici usus sit propter frigus, peram pro cellario habuerit, secumque porturit clavam ob corpusculi fragilitatem, qua jam senex membra sustentare solitus erat, et ἡμερόβιος vulgo appellatus sit, in præsentem horam poscens a quolibet et accipens cibum. Habitavit (al. *habitabat*) autem in portarum vestibulis et porticibus civitatum. Cumque se contorqueret in dolio, volubilem se habere domum jocabatur, et se cum temporibus immutantem. Frigore enim os dolii vertebat in meridiem, æstate ad septentrionem, et utcumque sol se inclinaverat, Diogeni simul prætorium vertebatur. Quodam vero tempore habens ad potandum canicum ligneum, vidit puerum manu concava bibere, et elisisse illud fertur ad terram, dicens: Nesciebam quod et natura haberet poculum. Virtutem ejus et continentiam mors quoque indicat. Nam cum ad agonem Olympiacum, qui magna frequentia Græciæ celebrabatur, jam senex pergeret, febri in itinere dicitur apprehensus, accubuisse (al. *incubuisse*) in crepidine viæ, volentibusque eum amicis, aut in jumentum, aut in vehiculum tollere, non acquievit; sed transiens ad arboris umbram locutus est: « Abite, quæso, et spectatum pergite; hæc me nox aut victorem probabit, aut victum. Si febrem vicero, ad agonem veniam; si me

gismes à la semelle des souliers. Que tous ceux qui ne connaissent pas ou méprisent la pauvreté apostolique et les tribulations de la Croix, imitent du moins la tempérance des Païens.

15. *Exemples pris de l'Ecriture. Seconde édition des Tables de la loi. Précepte du jeûne. Origine de la vie monacale.* — Après avoir cité l'opinion et les exemples des philosophes, si maintenant je reprends les choses à l'origine du genre humain, c'est-à-dire si je consulte les Livres saints, j'y trouve le précepte capital fait à Adam dans le paradis terrestre de manger de tous les fruits à l'exception de celui d'un seul arbre. L'abstinence était donc un élément nécessaire de la félicité du paradis. Tant qu'Adam s'abstint, il fut dans le paradis; il mangea le fruit défendu, et il fut chassé; et dès qu'il eut été chassé, il connut l'œuvre de la chair dans le mariage. Lui que l'abstinence avait gardé vierge dans l'Eden, la satiété lui fait perdre sa virginité sur la terre. Et cependant, même alors, il ne lui est pas donné la liberté de se nourrir de viandes; ce ne sont que les fruits des arbres, les produits des moissons et les légumes qu'il lui est permis de manger, afin que dans son exil il use, non pas des viandes, qui n'étaient pas dans l'Eden, mais de fruits semblables à ceux de l'Eden. Plus tard Dieu voyant que le cœur des hommes était dès la jeunesse enclin sans retour à la malice et que son esprit ne pouvait demeurer en eux, parce qu'ils étaient chair, condamna par le Déluge les œuvres de la chair, et connaissant l'avidité des hommes, il leur donna la liberté de se nourrir de viandes, afin que, tous les mets étant licites, ils n'eussent pas un désir coupable de ce qui était permis, et qu'ils ne fissent pas de son commandement une source de prévarication. Mais alors encore le jeûne fut ordonné en partie, par la distinction des viandes pures et impures, et par l'introduction dans l'Arche de sept mâles et sept femelles des animaux purs et de deux mâles et deux femelles des animaux impurs: en effet, cette diminution de quelques-uns de ces derniers animaux enseignait qu'il fallait s'abstenir de la viande d'eux tous, afin qu'ils ne fussent point appelés impurs sans raison. Comment Esaü perdit-il son droit d'aînesse? N'est-ce point pour un aliment? et ses larmes ne purent effacer ce péché de gourmandise. Les Israélites chassés d'Egypte et marchant vers la terre promise arrosée de lait et de miel, se prennent à regretter les viandes, les melons et les oignons du pays de la servitude. « Plût à Dieu, disaient-ils, que nous fussions morts en Egypte par la main du Seigneur, lorsque nous étions assis près des marmites pleines de viande. » *Exod.* XVI, 3. Et ailleurs: « Qui nous donnera de la chair à manger? Nous nous souvenons des poissons que nous mangions en

vicerit febris, ad inferna descendam. » Ibique per noctem eliso gutture, non tam mori se ait quam febrem morte excludere. Unius tantum philosophi exemplum posui, ut formosuli nostri et torosuli, et vix summis pedibus adumbrantes vestigia, quorum verba in pugnis sunt et syllogismi in calcibus, qui paupertatem Apostolorum et crucis duritiam, aut nesciunt, aut contemnunt, imitentur saltem gentilium parcitatem.

15. *Exempla ex Scriptura. Secunda inscriptio tabularum. Jejuniorum commendatio. Monachorum incunabula.* — Hæc de argumentis philosophorum exemplisque disserui. Nunc ad exordium generis humani, id est, ad nostra transiens, docebo, primum Adam in paradiso accepisse præceptum, ut cætera poma comedens, ab una arbore jejunaret. Beatitudo paradisi absque abstinentia cibi non potuit dedicari. Quamdiu jejunavit, in paradiso fuit; comedit, et ejectus est; ejectus statim duxit uxorem. Qui jejunus in paradiso fuerat, satur in terra matrimonio copulatur; et tamen ejectus, non protinus accepit licentiam carnium vescendarum; sed tantum poma arborum et fruges segetum et herbarum olera ei traduntur in cibum, ut exsul quoque paradisi, non carnibus, quæ in paradiso non erant, sed similitudine frugum paradisi vesceretur. Postea vero videns Deus quod diligenter appositum esset ad malitiam cor hominis ab adolescentia, et spiritus ejus in his permanere non posset, quia (al. *qui*) erant caro, opera carnis Diluvio condemnavit, et avidissimam hominum gulam probans, dedit eis licentiam comedendarum carnium, ut dum sibi intelligunt licere omnia, non desiderarent magnopere quod licebat; ne mandatum in causam verterent prævaricationis. Quanquam et tunc ex parte imperatum jejunium sit. Nam cum alia munda dicantur, alia immunda, et in Arca Noe de immundis bina, de mundis introducantur imparia (et utique immundorum esus ablatus sit, ne sine causa dicerentur immunda), ex parte jejunium dedicatum est, docens abstinentiam omnium in quorumdam recisione. Cur perdidit Esau primogenita sua? nonne propter cibum? impatientiamque gulæ lacrymis emendare non potuit. Ejectus de Ægypto populus Israel, et in terram repromissionis lacte et melle manantem introducendus, Ægyptias carnes, et pepones, alliaque desiderat. « Utinam, » inquiens, « obissemus percussi a Domino in terra Ægypti, quando super ollas carnium sedebamus. » *Exod.* XVI, 3. Et iterum: « Quis nos ves-

Egypte pour presque rien: les concombres, les melons, les poireaux, les oignons et l'ail nous reviennent dans l'esprit. Et maintenant notre vie est languissante, nous ne voyons que manne sous nos yeux. » *Num.* XI, 4, 5, 6. Méprisant le pain des Anges, ils regrettaient les viandes de l'Egypte. Moïse s'entretenant avec le Seigneur sur le mont Sinaï, soutient un jeûne de quarante jours et quarante nuits, qui prouve bien que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole venant de Dieu; le peuple au contraire après s'être rassasié fabrique une idole. Celui-là à jeun reçoit la loi écrite de la main de Dieu. Celui-ci, après s'être repu d'aliments et de boissons, se lève pour les danses, façonne l'or en idole, et préfère le bœuf adoré en Egypte à la majesté de son Dieu. Le travail de tant de jours est perdu pour une heure d'excès de bouche: Moïse brise incontinent les Tables de la Loi; il savait que des gens gorgés demeureraient sourds à la voix du Seigneur. « Après avoir été engraissé, rempli d'embonpoint et mis dans une pleine abondance, ce peuple aimé de Dieu s'est révolté contre lui; il a abandonné Dieu son créateur, et il s'est éloigné de Dieu son Sauveur. » *Deut.* XXXII, 15. Aussi le même Deutéronome contient-il ce précepte: « De peur qu'après que vous aurez mangé et que vous vous serez rassasié, que vous aurez bâti de belles maisons, que vous aurez multiplié en troupeaux vos bœufs et vos brebis, et que vous aurez amassé l'or et l'argent en abondance, votre cœur ne s'élève et que vous ne vous souveniez plus du Seigneur votre Dieu. » *Deut.* VIII, 12, 14. Ainsi ce peuple se rassasia et dès lors son intelligence s'obscurcit au point qu'il ne voyait plus Dieu, qu'il ne l'entendait plus, qu'il l'avait banni de son cœur; ce peuple repu et trop gras ne pouvait même soutenir la vue de Moïse qui pratiquait l'abstinence, qui était, selon l'expression hébraïque, abondamment nourri de la parole divine. C'est pourquoi Notre-Seigneur et Sauveur fait voir avec lui sur la montagne, transfigurés dans la gloire, Elie et Moïse, non pas pour montrer que la virginité et le mariage sont égaux en mérites, comme le croient quelques-uns, mais à cause de la persévérance dans les jeûnes égale en ces deux saints. Moïse et Elie sont à proprement parler le type de la Loi et des Prophètes, comme l'atteste clairement l'Evangile: « Ils lui parlaient de sa sortie du monde, qui devait arriver dans Jérusalem. » *Luc.* IX, 31. Ce ne sont point en effet la virginité et le mariage, mais la Loi et les Prophètes qui annoncent la Passion de Notre-Seigneur. S'obstine-t-on à voir en Moïse la figure du mariage et celle de la virginité dans Elie? J'établis en deux mots l'inégalité: Moïse est mort et a été enseveli, tandis qu'Elie, enlevé dans un char de feu, est entré

cet carnibus? Venerunt in mentem nobis pisces, quos in Ægypto comedebamus gratis; et cucumeres, et pepones, et porri, et cepe, et allia. At nunc anima nostra arida, nihil nisi manna oculi nostri conspiciunt » *Num.* XI, 4, 5, 6. Angelorum cibum contemnentes, carnes Ægyptias suspirabant. Moyses quadraginta diebus et noctibus jejunus in monte Sina, etiam tunc probans non in pane solo vivere hominem, sed in omni verbo Dei, cum Domino loquitur; populus autem satur (al. *saturatus*) idola fabricatur. Ille vacuo ventre, legem accipit scriptam digito Dei. Iste manducans et bibens, consurgensque ludere, aurum conflat in vitulum, et Ægyptium bovem præfert Domini majestati. Tot dierum labor, unius horæ saturitate perit. Frangit audacter Moyses tabulas; sciebat enim Dei sermonem non posse audire temulentos. « Incrassatus est, et pingue factus, et dilatatus, et recalcitravit » (al. *calcitravit*) dilectus, et derelinquit Dominum (al. *Deum*), qui fecerat eum, et abscessit a Deo (al. *Domino* salutari suo » *Deut.* XXXII, 15. Unde et in eodem Deuteronomio præcipitur: « Ne cum manducaveris et biberis, et domos optimas ædificaveris, ovibus et bubus tuis multiplicatis, et argento et auro, extollatur cor tuum, et obliviscaris Domini Dei tui. » *Deut.* VIII, 12-14. Denique manducavit populus et incrassatum est cor ejus ne videret oculis, et audiret auribus, et corde conjiceret (al. *contineret*); et vultum jejunantis Moysi, et juxta Hebraicam Veritatem, Dei confubulatione cornutum, pastus et pinguior populus sustinere non potuit. Quamobrem et Dominus noster atque Salvator non ob indifferentiam virginitatis et nuptiarum, ut quidam putant, sed ob jejuniorum consortia, Moysen et Eliam transfiguratus in monte secum ostendit in gloria. Quamquam Moyses et Elias typum proprie Legis Prophetarumque monstraverint (al. *monstrarent*) sicut manifeste Evangelii Scriptura testatur: « Dicebant ei exitum quem completurus (al. *impleturus*) erat in Jerusalem. » *Luc*, IX, 31. Passionem enim Domini non virginitas et nuptiæ, sed Lex nuntiat et Prophetæ. Quod si contentiose in Moyse nuptias, in Elia virginitatem dixerint demonstrari, breviter audiant, Moysen mortuum et sepultum, Eliam igneo curru raptum ante immortalem esse cœpisse, quam mortuum. Sed nec secunda conscriptio tabularum absque jejunio potuit impetrari. Quod ebrietas perdiderat, inedia reperit. Ex quo ostenditur, posse nos per jejunium redire in paradisum,

dans l'immortalité sans passer par la mort. Poursuivons. Le second établissement des Tables de la Loi ne put non plus se faire sans le jeûne. Ce que l'excès avait perdu, l'abstinence le recouvre. Ce qui montre que par le jeûne nous pouvons rentrer dans le paradis, d'où l'avidité nous avait fait chasser. Dans la sortie d'Egypte, Moïse et le peuple, avec les armes de la prière et du jeûne, combattirent jusqu'au soir contre Amalec. *Exod.* XVII, 11, 12. Josué ordonna au soleil de s'arrêter; puis, après la victoire, il fit observer à son armée un jeûne de plus d'une journée. *Jos.* X. Les paroles suivantes de Saül sont rapportées dans le premier livre des Rois : « Maudit celui qui mangera avant le soir, jusqu'à ce que je me sois vengé de mes ennemis. C'est pourquoi tout le peuple s'abstint de manger, pendant qu'on mangeait dans la terre entière. » I *Reg.* XIX, 24. Et l'autorité de ce serment, qui était fait devant Dieu, fut telle que le sort tomba sur Jonathas, quoiqu'il eût été l'instrument de la victoire, qu'il ne put même invoquer le prétexte de son ignorance à ce sujet, que la main de son père se leva contre lui, et que les prières du peuple le sauvèrent à grand'peine. Elie, préparé par quarante jours de jeûne, vit, sur le mont Oreb, Dieu qui lui dit : « Elie, que fais-tu en ce lieu ? » Apostrophe bien plus amicale que celle qu'on trouve dans la Genèse : « Adam, où êtes-vous? » *Genes.* III, 9. Celle-ci portait l'effroi dans le cœur d'un coupable repu et près de sa condamnation ; celle-là se faisait amicale pour un serviteur fidèle à l'abstinence. Samuel fortifia par le jeûne et rendit redoutable aux ennemis le peuple rassemblé à Masphat. Les larmes, les austérités et les jeûnes du roi Ezéchias brisèrent, abattirent, vainquirent l'élan des Assyriens et la puissance de Sennachérib. D'autre part, les habitants de Ninive, en s'humiliant dans le jeûne, apaisèrent le courroux du Seigneur près d'éclater; et Sodome et Gomorrhe l'auraient pareillement apaisé, si elles avaient voulu faire pénitence et uni le jeûne aux larmes de leur repentir. Achab, le plus impie des rois, afin d'échapper à la sentence divine et d'éloigner jusqu'à ses descendants la ruine de sa maison, jeûna et se couvrit de cendres, pour implorer Dieu. C'est par l'abstinence qu'Anne, fille d'Helcana, mérita de concevoir un fils. A Babylone, les Mages sont en péril, et tout jeteur de sorts, devin et aruspice est voué ou trépas. *Dan.* I-II. C'est par le jeûne que Daniel et les trois enfants sont dignes de la révélation; et nourris de légumes, ils sont plus beaux et plus sages que ceux qui se gorgeaient de viandes à la table du roi. En outre, l'Ecriture dit que Daniel jeûna pendant trois semaines; qu'il ne mangea pas de pain assaisonné de sel; que sa bouche ne s'ouvrit ni à la viande ni au vin; que l'huile ne l'humecta pas; et alors un Ange vint à lui et lui dit : « Daniel, tu as mérité la miséricorde. » *Dan.* IX,

unde per saturitatem fueramus ejecti. In Exodo adversus Amalec, oratione Moysi et totius populi usque ad vesperam jejunio dimicatum est. *Exod.* XVII, 11, 12. Jesus filius Nave stationem imperavit soli et lunæ, et inediam plus quam unius diei, victoris exercitus protelavit. *Jos.* X. Saul, sicut in Regnorum primo libro scribitur : « Maledictus, » inquit, « qui ederit panem usque ad vesperam, donec ulciscar me de inimicis meis (al. *inimico meo*). Et non gustavit omnis populus ejus et tota terra prandebat. » I *Reg.* XIV, 24. Tantaque fuit auctoritas stationis semel Domino destinatæ, ut Jonathas, qui causa victoriæ exstiterat, deprehenderetur sorte, et ignorantiæ crimen declinare non posset, patrisque in se concitaret manum, et vix populi precibus salvaretur. Elias quadraginta dierum jejunio præparatus, Deum vidit in monte Oreb (al. *Choreb*), et audit ab eo : « Quid tu hic, Elia? » Multo familiarior ista vox quam illa in Genesi : « Adam, ubi es? » *Genes.* III, 9. Illa enim pastum terrebat et perditum ; hæc jejunanti famulo blandiebatur. Congregatum Samuel populum in Masphat, indicto jejunio roboravit, et fecit hostibus fortiorem. Assyriorum impetum, et potentiam Sennacherib, Ezechiæ regis lacrymæ, saccus, et humiliatio victus, fregit, prostravit et vicit. Et e contrario civitas Ninive, imminentem iram Domini jejuniorum miseratione detorsit; quam et Sodoma placasset et Gomorrha, si voluisset agere pœnitentiam, et lacrymas (al. *lacrymis*) pœnitentiæ patrocinante conciliare jejunio. Achab rex impiissimus, ut sententiam Dei subterfugeret, et eversio domus ejus differretur in posteros, jejunio impetravit et sacco. Anna uxor Helcanæ inanem ciho ventrem filio meruit implere. Periclitantur in Babylone Magi, omnis conjector et hariolus et aruspex cæditur. *Dan.* I, II. Daniel et tres pueri revelationem merentur jejunio ; et pasti leguminibus, pulchriores sunt et prudentiores his, qui de mensa regis carnibus vescebantur. Deinde scriptum est, quod Daniel tribus hebdomadibus jejunaverit, panem suavem non comederit, caro et vinum non intraverit os ejus, oleo unctus non sit, et venerit ad eum Angelus, dicens : « Daniel, homo miserabilis es. » *Dan.* IX, 23. Qui Deo miserabilis apparuerat, post jejunium leonibus in lacu fuit (al. *fuerat*) horribilis. Quam pulchra res, quæ placat Deum, leones mitigat, dæmones terret ! *Dan.* XIV. Mittitur ad

23. Lui que Dieu avait estimé digne de miséricorde, quand, après avoir jeûné, il fut dans la fosse, il fut respecté par la dent des lions. Quelle admirable chose, celle qui apaise Dieu, dompte la férocité des lions et met les démons en fuite ! *Dan.* XIV. Dieu lui envoie (quoique les textes hébreux ne disent rien de ce fait), Dieu lui envoie Abacuc, qui lui porte le dîner des moissonneurs. Son abstinence hebdomadaire avait été digne d'une telle récompense. David, après son adultère, voyant son fils en péril, demanda grâce dans la cendre et le jeûne : « Je mangeais, s'écria-t-il, mon pain avec la cendre, et je mêlais les larmes à ma boisson. » *Psalm.* CI, 10. Et encore : « Le jeûne a rendu mes genoux débiles. » *Psalm.* CVIII, 24. Assurément Nathan lui avait dit déjà : « Le Seigneur vous a déchargé de ce péché. » II *Reg.* XII, 13. Samson et Samuel ne boivent ni vin ni suc de dattes. C'est qu'ils étaient des enfants de répromission conçus dans l'abstinence et le jeûne. Aaron et les autres prêtres, au moment d'entrer dans le temple, s'abstiennent de toute boisson enivrante, de peur d'être frappés de mort. *Exod.* X. D'où nous comprenons que la mort atteint les prêtres qui, bien qu'intempérants, remplissent leurs fonctions dans l'Eglise. Ce qui explique ce reproche fait aux Israélites : « Vous faisiez boire du vin à mes Nazaréens. » *Amos.* II, 12. Jonadab, fils de Réchab, fit un précepte à ses fils de ne jamais boire du vin. Jérémie leur en ayant offert, ils le refusèrent, et le Seigneur leur dit par la bouche de son Prophète : « Parce que vous avez obéi au précepte de Jonadab votre père, la race de Jonadab ne cessera point de produire des hommes qui se tiendront toujours en ma présence. » *Jerem.* XXXV, 18, 19. L'Evangile s'ouvre en nous montrant Anne fille de Phanuel, monogame et vivant dans l'observation rigoureuse du jeûne; et cette persistance dans la chasteté et le jeûne méritent d'aboutir à la conception de Notre-Seigneur, modèle de la virginité. Jean, le précurseur et le héraut du Messie, se nourrit de sauterelles, de miel sauvage, et non de viandes. C'est aussi ce régime qui inaugure les retraites des cénobites au désert et les cellules des premiers moines. Le Seigneur lui-même prépara son baptême par un jeûne de quarante jours, nous enseignant que les démons les plus terribles ne peuvent être mis en fuite que par la prière et par l'abstinence. C'est par ses aumônes et par ses jeûnes que le centurion Corneille mérita de recevoir l'Esprit Saint avant le baptême. L'apôtre Paul, à la suite de la faim et de la soif et de ses autres travaux, des voleurs, des naufrages, des courses à travers les déserts, cite ses jeûnes nombreux. A son disciple Timothée, qui se plaint de douleurs d'estomac et qui est chargé d'infirmités, il conseille d'user quelque peu de vin : « Ne buvez pas d'eau, » lui dit-il. *Tim.* V, 23. En lui disant ; « Cessez de

eum (licet hoc in Hebraicis voluminibus non inveneri-mus) Abacuc messorum prandium portans. Talem enim discophorum inedia meruerat hebdomadis. David, periclitante filio, post adulterium ἐξομολόγεσιν in cinere et jejunio facit, dicens : « Quia cinerem tanquam panem manducabam, et potum meum cum fletu miscebam. » *Psalm.* CI, 10. Et : « Infirmata sunt in jejunio genua mea. » *Psal.* CVIII, 24. Et certe jam audierat a Nathan : « Dominus abstulit a te hoc peccatum. » II *Reg.* XII, 13. Samson et Samuel vinum et siceram non bibunt. Erant enim filii repromissionis, et per abstinentiam jejuniumque concepti. Aaron et cæteri sacerdotes ingressuri Templum, omne quod potest inebriare non potant, ne moriantur. *Exod.* X. Ex quo intelligimus mori eos, qui in Ecclesia non sobrii ministrarint. Quamobrem exprobratur Israeli : « Potum dabatis Nazaræis meis vinum. » *Amos* II, 12. Jonadab, filius Rechab, præcepit filiis suis, ut non biberent vinum usque in æternum. Quibus cum offerret Jeremias vinum ut biberent, et illi bibere noluissent, loquitur Dominus per Prophetam : « Quia obedistis præcepto Jonadab patris vestri, non deficiet vir de stirpe Jonadab filii Rechab, stans in conspectu meo cunctis diebus. » *Jerem.* XXXV, 18, 19. In foribus Evangelii, Anna filia Phanuelis univira inducitur, semperque jejunans; et Dominum virginem longa castitas longaque jejunia suscepere. Præcursor ejus et præco Joannes locustis alitur et silvestri melle, non carnibus; habitatioque deserti et incunabula Monachorum, talibus inchoantur alimentis. Sed et ipse Dominus baptisma suum quadraginta dierum jejunio dedicavit, et acriora dæmonia docuit non nisi oratione et jejuniis posse superari. Cornelius centurio, ut Spiritum sanctum acciperet antequam baptisma eleemosynis meruit crebrisque jejuniis. Paulus Apostolus post famem et sitim, et cæteros labores suos, et pericula latronum, naufragia, solitudines (Al. *naufragii solitudinis*), crebra jejunia enumerat. Et discipulo Timothæo stomachum et infirmitates plurimas sustinenti, suadet vini modicam potionem : « Jam noli, » inquit, « aquam bibere. » *Tim.* V, 23. Cui autem dicit, « jam noli aquam bibere, » ostendit eum aquam ante potasse. Quod non concederet, nisi crebræ infirmitates et dolor stomachi postulassent.

boire de l'eau, » il montre que l'eau était avant ce jour la boisson de Timothée. Et il ne l'autoriserait pas à faire usage de vin, si de fréquentes indispositions et les douleurs d'estomac ne l'exigeaient.

16. *Hérétiques proscrivant les aliments.* — L'Apôtre condamne ceux qui interdisent le mariage et prescrivent de s'abstenir des mets que Dieu a créés pour en faire usage avec actions de grâce. I *Tim.* IV. Mais il vise Marcion, Tatianus et les autres hérétiques qui recommandent l'abstinence perpétuelle pour détruire, mépriser et réprouver les œuvres du Créateur. Nous au contraire, tout en louant toute créature de Dieu, nous préférons le corps macéré à celui qui est rempli d'embonpoint, la continence à la luxure, les jeûnes aux excès de table. Echauffé, l'homme qui travaille, travaille pour sa propre vie, parce que sa bouche l'y a contraint. *Prov.* XVI, 26. Et encore : « Depuis le temps de Jean-Baptiste (observateur du jeûne et vierge), le royaume des cieux se prend par violence, et ce sont les violents qui l'emportent. » *Matth.* XI, 12. Nous craignons en effet que la venue du juge éternel, comme au temps du déluge et de la ruine de Sodome et de Gomorrhe, ne nous surprenne au milieu des festins, des noces et des plaisirs. Car c'est là ce que le déluge et le feu du ciel vinrent détruire. Et qu'on ne s'étonne pas de ce que l'Apôtre conseille de manger de tout ce qu'on vend pour cet usage; I *Cor.* X, 25; il s'adresse à des idolâtres de la veille, qui ont encore pour ainsi dire au palais le goût des viandes immolées aux idoles et pour qui la plus haute abstinence consiste à renoncer aux mets favoris des Gentils. I *Cor.* X. 25. Lorsqu'il dit aux Romains : « Que celui qui mange ne méprise point celui qui n'ose manger de tout, et que celui qui ne mange pas ne condamne point celui qui mange, » *Rom.* XIV, 3, il ne dit pas qu'il y ait ou non mérite égal entre s'abstenir et ne pas s'abstenir; il condamne ceux qui, convertis au Christ, se livrent néanmoins à la médisance. Il avertit ceux des Gentils qui ont embrassé la Foi, de ne pas donner occasion de scandale en ce qu'ils mangent à ceux qui sont plus faibles dans la Foi. Aussi ajoute-t-il aussitôt après : « Je sais et je suis persuadé en Notre-Seigneur Jésus, que rien n'est impur de soi-même, et qu'une chose n'est impure qu'à l'égard de celui qui la croit telle. Mais si en mangeant de quelque chose vous contristez votre frère, déjà vous ne vous conduisez plus selon la charité. Ne perdez pas, à cause de votre nourriture, celui pour qui Jésus-Christ est mort. N'exposez pas aux médisances des hommes le bien dont nous jouissons; car le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et le manger. » *Ibid.* 14, *seqq.* Et pour qu'on ne pensât point qu'il s'agit là du jeûne, et non pas d'une superstition pharisaïque, il fait cette remarque : « L'un croit qu'il lui est permis de manger de toutes choses, et l'autre au contraire, qui est faible, ne mange que des légumes. » *Ibid.* 2. Et encore : « L'un met de la différence entre les jours, l'autre considère tous les jours également. Que chacun abonde en son sens. Celui qui distingue les jours, les distingue pour plaire au Seigneur. Celui qui mange, le fait pour la gloire du Seigneur, car il en rend grâces à Dieu; et celui qui s'abstient de certaines viandes, s'en abstient en vue du Seigneur, et il rend grâces à Dieu. » *Ibid.* 5, *seqq.* C'est que ceux qui étaient faibles dans la foi faisaient une catégorie de viandes pures et une catégorie de viandes impures; ils mettaient de la différence entre les jours, s'imaginant par exemple que le sabbat, les néomènies et la fête des tabernacles sont plus saints que les autres jours. A ceux-là, Paul prescrit de manger des légumes que tout le monde mange indifféremment. Quant a ceux qui étaient plus fermes dans la foi, ils considéraient toutes les viandes et tous les jours également.

17. *Jeûne des chrétiens. Il y a toujours des sépulcres de concupiscence. Sanctification du jeûne.* — Quant à cette audacieuse allégation que Notre-Seigneur fut appelé mangeur et buveur par les Pharisiens, parce qu'il assistait à des repas de noces et ne dédaignait pas la table des pécheurs, j'y réponds par les faits. Vous l'appelez mangeur, ce Jésus, qui institue par son exemple le jeûne quadragésimal des chrétiens; qui appelle bienheureux ceux qui ont faim et soif; qui dit à ses disciples qu'il possède une nourriture impérissable qu'ils ne connaissent pas et qui demeure dans la vie éternelle; qui enseigne de n'avoir point souci du lendemain; dont il est écrit qu'il a souffert la faim et la soif, et non pas qu'il eut des complaisances pour sa bouche et son estomac, quoique, pour donner une preuve de la réalité de son corps, il se soit fréquemment assis à la table des hommes en d'autres circonstances que celle de la Cène où il institua le divin sacrement qui est le symbole de sa Passion; qui nous montre le riche couvert de pourpre précipité dans l'enfer à cause de ses festins, et Lazare le mendiant élevé dans le sein d'Abraham à cause de ses privations; qui, lorsque nous jeûnons, nous enjoint de parfumer notre tête et de laver notre visage, afin que nous jeûnions, non pour le faire paraître aux yeux des hommes, mais pour la gloire de Dieu; qui, après sa résurrection, quand il mangea un peu de poisson et de miel, ne cherchait pas à satisfaire son palais et son estomac, mais à prouver la réalité de son corps! C'est ainsi que, toutes les fois qu'il avait ressuscité un mort, il avait ordonné de lui donner à manger, afin que ce ressuscité ne pût être pris pour un fantôme. Aussi l'Evangile nous apprend-il que, lorsque Lazare eut été rappelé à la vie, il s'assit à table et mangea avec Notre-Seigneur. Nous ne prétendons point établir en tout

16. *Hæretici cibos refugientes.* — Reprobat quidem Apostolus, I *Tim.* IV, eos, qui prohibebant nuptias, et jubebant (Al. *prohibeant et jubeant*) cibis abstinere, quos Deus creavit ad utendum cum gratiarum actione; sed et Marcionem designat, et Tatianum, et cæteros hæreticos, qui abstinentiam indicant perpetuam, ad destruenda et contemnenda et abominanda opera Creatoris. Nos autem creaturam omnem laudamus Dei, et maciem saginæ, abstinentiam luxuriæ, jejunia præferimus saturitati. « Vir quippe in laboribus laborat sibi, et vim facit in interitum suum. » *Prov.* XVI, 26, *sec.* LXX. Et : « A diebus Joannis Baptistæ » (jejunatoris et virginis) « regnum cœlorum vim patitur, et violenti diripiunt illud. » *Matth.* XI, 12. Timemus enim, ne ab adventu æterni judicis, sicut in diebus Diluvii et eversionis (Al. *eversione*) Sodomæ et Gomorrhæ, deprehendamur manducantes, et bibentes, et nubentes, et nuptui tradentes. Nam et Diluvium et ignis de cœlo saturitatem pariter et nuptias quas deleret invenit. Nec mirum, si omne quod in macello venditur, apostolus emi jubeat et comedi, I *Cor.* X, 25, cum idololatris et adhuc in templis idolorum, quasi idolothyta vescentibus, pro summa abstinentia fuerit, cibis tantum abstinere Gentilium. I *Cor.* X. Quod si loquitur ad Romanos : « Is qui manducat, non manducantem non spernat, et qui non manducat manducantem non judicet ; » *Rom.* XIV, 3 ; non inter jejunia et saturitatem æqualia merita dispensat ; sed contra eos loquitur, qui in Christum credentes, adhuc judaizabant, et eos qui ex Gentibus (Al. *gentilibus*) crediderant, monet, ne scandalizent illos cibo suo, qui adhuc in fide infirmiores erant. Denique et in consequentibus (Al. *continentibus*) hoc ipsum sonat : « Scio et confido in Domino Jesu, quod nihil commune per seipsum est, nisi ei, qui existimat quid commune esse, illi commune est. Si enim propter cibum frater tuus contristatur, jam non secundum charitatem ambulas. Noli cibo tuo illum perdere, pro quo Christus mortuus est. Non ergo blasphemetur bonum nostrum. Non est enim regnum Dei esca (Al. *escæ*) et potus. » *Ibid.*, 14, *seqq.* Ac ne quis putaret hoc de jejuniis dici, et non de superstitione Judaica, statim edisserit : « Alius credit manducare omnia. Qui autem infirmus est, olera manducat. » *Ibid.* 2. Et rursum : « Alius judicat diem plus quam diem, alius judicat omnem diem. Unusquisque in suo sensu abundet. Qui sapit diem, Domino sapit. Et qui manducat, Domino manducat, gratias enim agit Deo. Et qui non manducat, Domino non manducat, et gratias agit Deo. » *Ibid.*, 5, *seqq.* Qui enim adhuc infirmi erant in fide, et alias carnes mundas, alias arbitrabantur immundas, et inter diem et diem esse aliquid existimabant, verbi gratia, sanctius esse sabbatum, et neomenias, et scenopegiam, quam reliquos dies, jubentur olera manducare, quæ indifferenter comeduntur ab omnibus. Qui vero firmioris erant fidei, omnes carnes et dies æquales esse credebant.

17. *Jejunium Christianorum Sepulcra concupiscentiæ perseverant. Jejunii sanctificatio.* — Illud autem quod proponere ausus est (Al. *es*) Dominum voratorem et potatorem vini a Pharisæis appellatum, et quia ad epulas ierit nuptiarum, et convivia non despexerit peccatorum, æstimo, quod nobiscum faciat. Iste est Dominus, ut arbitraris, vorator, qui quadraginta diebus Christianorum jejunium sanctificavit (Al. *sanctificat*); qui beatos appellat esurientes et sitientes ; qui escam habere se dicit, non quam discipuli suspicabantur, sed quæ in perpetuum non periret ; qui de die crastino cogitare (Al. *cogitari*) prohibet ; qui cum esurisse et sitisse dicatur, et isse frequenter ad prandia, excepto mysterio, quod in typum suæ passionis expressit, et probandi corporis veritate, nec gulæ scribitur servisse, nec ventri ; qui divitem purpuratum propter epulas narrat in tartaro, et Lazarum pauperem ob inediam dicit esse in sinu Abrahæ ; qui quando jejunamus, ungi caput et lavari faciem præcipit, ut non gloriæ hominum, sed Domino jejunemus ; qui comedit quidem post resurrectionem partem piscis assi et favum, non propter esuriem et gutturis suavitatem, sed ut veritatem sui corporis comprobaret. Nam quotiescumque mortuum suscitavit, jussit ei dari manducare, ne resurrectio phantasma putaretur. Et Lazarus post resurrectionem, ob hanc causam scribitur cum Domino iniisse convivium. Nec hoc dicimus, quod negemus pisces et cætera (si voluntas fuerit) in cibo esse sumenda ; sed quomodo nuptiis virginitatem, ita saturitati et carnibus jejunium spiritumque præferimus. Si autem Petrus hora sexta pransorus ascendit in cœnaculum, fortuita esuries

cela qu'on ne puisse manger du poisson ou de toute autre chose, si on le veut; mais de même que nous trouvons la virginité plus méritoire que le mariage, de même préférons-nous le jeûne et l'esprit au rassasiement et aux viandes. Que si, à la sixième heure, Pierre monta dans le cénacle pour manger, un cas de faim accidentelle ne prouve rien contre le jeûne. Parce que Notre-Seigneur, fatigué, s'assit au bord du puits de la Samaritaine, à la sixième heure, et voulut boire, il ne s'ensuit pas qu'il y ait nécessité pour tout le monde de boire, bon gré mal gré, à cette même heure. Peut-être était-ce le samedi ou le dimanche, et Pierre, après deux jours ou trois jours de jeûne, eut faim à la sixième heure; je ne puis croire en effet que l'apôtre, s'il avait pris la veille un repas suffisant, aurait eu faim vers le milieu du jour suivant. Si, ayant pris la veille son repas du soir, il eut faim le lendemain avant l'heure du dîner, j'estime qu'il avait mangé trop peu, puisqu'il sentit aussitôt l'aiguillon de la faim. Poursuivons. Dieu, par la bouche d'Isaïe, nous fait connaître quel jeûne il réprouve : « Vous suivez, dit-il, vos caprices en vos jours de jeûne, vous frappez impitoyablement vos inférieurs, vous suscitez des procès et des querelles; ce n'est point là un jeûne choisi par moi, dit le Seigneur; *Isa.* LVIII, 3 *et seqq.*; et quel lui est agréable ? « Partagez votre pain avec celui qui a faim, et recevez sous votre toit ceux qui n'ont point d'asile; lorsque vous voyez un homme nu, couvrez-le, et ne méprisez point la chair dont vous êtes formés. » *Ibid.* 7. Il ne condamne donc pas le jeûne, puisqu'il montre celui qu'il a choisi; Dieu n'a point pour agréable une privation de nourriture, dont les procès et les rapines détruisent les mérites. Si Dieu réprouve le jeûne, d'où vient que, dans le Lévitique, il enjoint à son peuple de garder le jeûne, du matin au soir, le dixième jour du septième mois, et d'exterminer quiconque, ce jour-là, n'aura pas affligé son âme? Pourquoi les sépulcres de la concupiscence, où tomba le peuple après s'être repu de viandes, subsistent-ils encore dans le désert? Pourquoi l'Ecriture nous dit-elle que ce peuple engraissé vomit ensuite jusqu'au sang? Comment un homme de Dieu, selon la prophétie de qui la main du roi Jéroboam s'était desséchée, fut-il frappé lui-même pour avoir mangé contrairement à la défense de Dieu? III *Reg.* XIII. Pourquoi le lion, qui ne fit aucun mal à l'âne, mit-il impitoyablement à mort le Prophète qui se levait de table? Cet homme qui, à jeun, avait eu le don des miracles, expie son avidité dès qu'il a mangé. Joël à son tour s'écrie : « Sanctifiez le jeûne, ordonnez une pénitence publique, » *Joel.* I, 14; II, 15, pour montrer que ce sont les autres bonnes œuvres qui sanctifient l'abstinence, et que le jeûne sanctifié sert à la rémission des péchés. Et comme l'imitation qu'en font les vierges

non facit præjudicium jejuniorum. Hoc enim modo et Dominus, quia ad puteum Samaritanæ hora sexta fessus resedit, et bibere voluit, omnibus incumbet necessitas, velint nolint, hoc tempore bibendi. Potuit autem fieri, ut vel sabbatum esset, vel dies Dominicus, et post bidui triduique jejunium, hora sexta esurierit; nunquam enim crediderim apostolum, si ante unam diem cœnaverat, epulisque distentus fuerat (Al. *erat*), alterius diei esurisse meridie. Quod si cœnavit pridie, et sequenti die esurivit ante prandium, non existimo quod usque ad satietatem comederit, qui tam cito potuit esurire. Porro si per Isaiam loquitur Deus, quod non tale jejunium elegerit, dicens: « In diebus jejuniorum vestrorum inveniuntur voluntates vestræ, et subjectos percutitis, et in judicia et in lites jejunatis, et cæditis pugnis; non tale jejunium elegi, dicit Dominus; » *Isai.* LVIII, 3, *seqq.*; quale elegerit, docet : « Frange esurienti panem tuum, et pauperes sine tecto induc in domum tuam. Si videris nudum, vesti; et domesticos seminis tui ne despicias. » *Ibid.* 7. Non igitur jejunium reprobavit, sed quale vellet, ostendit; neque enim ventris esuries accepta est Deo, quam lites et rapinæ et libidines destruunt. Si non vult jejunium Deus (Al. *Dominus*), quomodo in Levitico præcipit, ut septimo mense, decima mensis populus jejunet usque ad vesperam? et qui non afflixerit animam suam, moriatur et exterminetur de populo suo? Quare sepulcra concupiscentiæ, ubi carnibus deditus populus ruit, usque hodie in solitudine perseverant? Et crassus populus ortygometram scribitur ad choleram usque ructasse? Cur homo Dei, III *Reg.* XIII, ad cujus prophetiam manus aruerat regis Jeroboam, qui (Al. *quia*) manducavit contra edictum Dei, illico percussus est? et leo qui asinam custodivit intactam, Prophetæ levanti se de prandio non pepercit? Qui jejunus miracula fecerat, pransus (Al. *pransurus*) illico saturitatis pœnas luit. Sed et Joel clamitat : « Sanctificate jejunium; prædicate curationem, » *Joel.* I, 14; II, 15, ut monstraretur jejunium sanctificari cæteris operibus, et sanctificatum jejunium, curationi proficere peccatorum. Quomodo autem virginitati veræ non præjudicat imitatio virginum diaboli; ita nec veris jejuniis Castum Isidis et Cybeles, et quorumdam ciborum in æternum abstinentia, maxime cum apud illos jejunium

folles ne porte aucune atteinte à la vraie virginité, ainsi les rites en l'honneur d'Isis et de Cybèle et la privation absolue de certains aliments ne nuisent en rien aux vrais jeûnes, surtout alors que les païens compensent la privation de pain par des excès de viande. Et comme les miracles opérés par Moïse ressemblaient aux miracles des Egyptiens, à la réserve toutefois que ceux-ci étaient faux, puisque la verge de Moïse dévorait celle des Mages, ainsi tout ce que le diable fait par rivalité contre Dieu n'indique pas une superstition de notre religion, mais accuse notre négligence, si bien que les hommes mêmes du siècle savent que c'est l'œuvre de gens qui ne veulent pas faire ce qui convient.

18. *Quatrième proposition de Jovinien.* — « La quatrième proposition, qui est la dernière, dit qu'il y a deux catégories, celle des brebis et celle des boucs; celle des justes et celle des pécheurs, les uns occupant la droite et les autres la gauche. Aux justes il est dit : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume préparé pour vous dès l'origine du monde; » *Matth.* XXV, 34; aux pécheurs : « Eloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel préparé pour le diable et pour ses anges. » *Ibid.* 41. Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ni un mauvais arbre de bons. C'est pourquoi le Sauveur dit aux Juifs : « Le père dont vous êtes nés est le démon, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. » *Joan.* VIII, 44. Il nous fait voir dix vierges, les unes sages et les autres folles, et cinq qui n'eurent pas d'huile demeurèrent dehors; tandis que les cinq autres, qui s'étaient munies de l'huile des bonnes œuvres, entrèrent avec l'époux dans la chambre nuptiale. Il remonte au déluge et il dit : Les justes qui étaient avec Noé furent sauvés, quand tous les pécheurs périrent dans le commun désastre. A Sodome et à Gomorrhe on ne trouve pas de distinction autre que cette différence en bons et en méchants. Celui qui est juste, est épargné, tandis que tout pécheur est dévoré par le feu. Le salut pour tous ceux qui sont délivrés est le même, et le même genre de mort emporte tous ceux qui restent. La femme de Loth est une preuve qu'il ne faut pas dévier de la justice si peu que ce soit. Si vous demandez, poursuit Jovinien, d'où vient que le juste travaille dans la paix ou dans les persécutions, dès lors qu'il n'y a aucun profit pour lui, puisqu'il n'y a pas de plus ou moins dans les récompenses, sachez qu'il le fait, non pour accroître ses mérites, mais pour ne point perdre ce qu'il a reçu. En Egypte tous les pécheurs sont également sous le coup des dix plaies et les mêmes ténèbres couvrent le maître et l'esclave, le noble et le manant, le roi et la foule; d'autre part, la même lumière guide les saints de Dieu et le peuple d'Israël. Tous les justes sans distinction passent la mer Rouge, tous les pécheurs

panis, sagina carnium compensetur. Et sicut signa quæ faciebat Moyses, imitabantur signa Ægyptiorum, sed non erant in veritate, nam virga Moysi virgas Magorum devorabat; ita per omnia quæ per æmulationem Dei facit diabolus, non religionis nostræ superstitio, sed nostra arguitur negligentia, id nolentium facere quod bonum esse, etiam sæculi homines non ignorant.

18. *Quarta propositio Joviniani.* — « Quarta propositio, quæ et extrema est, duos esse ordines, ovium et hircorum : alterum justorum, alterum peccatorum; alios stare a dextris, alios a sinistris; et audire justos : « Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi; » *Mat.* XXV, 34; peccatoribus vero dici : « Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui præparatus (Al. *paratus*) est diabolo et angelis ejus. » *Ibid.*, 41. Arborem bonam non posse malos fructus facere, nec malam bonos. Unde et Salvator loquitur ad Judæos : « Vos de patre diabolo estis, ut concupiscentias patris vestri facere vultis. » *Joan.* VIII, 44. Decem virgines proponit stultas atque sapientes, et quinque, quæ oleum non habuerunt, remansisse extrinsecus; alias vero quinque, quæ sibi lumen bonorum operum præparaverant, thalamum intrasse cum sponso. Ascendit ad diluvium, et ait : Qui erant cum Noe justi servati sunt; qui vero peccatores, omnes in commune perierunt. Apud Sodomam et Gomorrham, exceptis duobus gradibus bonorum malorumque, nulla diversitas inveniitur. Qui est justus, eripitur; qui peccator, pari voratur incendio. Una salus liberatis, unus interitus remanentibus. Ne paululum quidem a justitia declinandum, indicio est uxor Lot. Si autem, inquit, mihi opponis (Al. *opponas*) quare justus laboret in pace, aut persecutionibus, si nullus profectus est, nec majora præmia, scias hoc eum facere, non ut plus quid mereatur, sed ne perdat quod accepit. In Ægypto quoque decem plagas æqualiter omnes sentiunt peccatores, et similes tenebræ domino et servo, nobili et ignobili, regi immi-nent et vulgo. Sanctis vero Dei et populo Israel una erat lux. Sed et in mari Rubro justi pariter transeunt, peccatores pariter obruuntur. Sexcenta hominum millia, excepta imbelli ætate et sexu, in deserto æqualiter ruunt, et duo qui justitia pares erant, æqualiter libe-

y sont indistinctement engloutis. Six cent mille hommes, sans compter les femmes et ceux qui ne pouvaient pas porter les armes, succombent pareillement dans le désert, et la délivrance est commune à deux mille qui étaient semblables par leur justice. Pendant cinquante ans Israël partage les mêmes travaux et la même fin. Un *gomor* de manne est la mesure de leur nourriture sans aucune distinction d'âge; les vêtements et la chaussure n'ont pas la même durée chez tous, les cheveux et la barbe la même croissance, les pieds la même résistance; et pourtant l'alimentation est la même pour tous. C'est par le même travail et pour la même récompense qu'ils marchaient vers un but commun. Tout Hébreu a la même pâque, la même fête des tabernacles, le même sabbat, les mêmes néoménies. Dans la septième année, celle du repos, un égal pardon des fautes est accordé à tous sans distinction de personnes, et dans ce jubilé universel toutes les dettes sont pareillement remises et tout vendeur rentre en possession de son bien d'autrefois.

19. « La parabole du semeur, dans l'Evangile, *Matth.* XIII, et *Luc.* VIII, où la bonne terre donne ici cent pour un, là soixante et là trente, tandis que la mauvaise est stérile pour trois motifs divers, ne distingue néanmoins que deux sortes de terre, la bonne et la mauvaise. Et de même que Notre-Seigneur promet à ses Apôtres pour quiconque aura quitté sa femme et ses enfants, dans un Evangile le centuple, dans un autre sept fois plus en ce monde et au ciel la vie éternelle, et qu'il n'y a là aucune différence de valeur entre cent et sept; de même dans la parabole les nombres n'établissent pas de distinction et n'indiquent pas une fertilité plus ou moins grande : si bien que l'évangéliste Marc les intervertit et met trente, soixante et cent. Notre-Seigneur a dit : « Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. » *Joan.* VI, 55. Comme Jésus-Christ est en nous sans aucune distinction de degrés, ainsi nous sommes en lui. « Quiconque m'aime gardera ma parole; et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure. » *Joan.* XIV, 23. Celui qui est juste aime Jésus-Christ, et parce qu'il aime, le Père et le Fils viennent à lui, et font en lui leur demeure. Or, là où est un tel hôte, j'estime qu'il ne peut qu'y être tout entier. La parole : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père, » *Joan.* XIV, 2, indique, non pas plusieurs demeures dans le royaume des cieux, mais les différentes Eglises répandues dans l'univers, où sept n'en forment qu'une. « Je m'en vais, dit-il, et je préparerai pour vous la place; » *Ibid.* 2; il ne dit pas : les places. Si cette promesse ne s'applique qu'aux seuls douze apôtres, Paul est exclu de cette place, et ce vase d'élection serait réputé indigne. Jean et Jacques, qui demandaient plus que les autres,

rantur. Per quadraginta annos cunctus Israel similiter laborat et moritur. Gomor mannæ universis ætatibus una in cibo mensura est: vestitus pariter non deteruntur, capilli simul non augentur, barba in commune non crescit, calceamenta ex æquo omnibus durant, non incalluere pedes; cibus in ore cunctorum æqualiter sapit. Ad mansionem unam pari labore et mercede pergebant. Omnis Hebræus æquale habet pascha, æquales scenopegias, æquale sabbatum, æquales neomenias. Septimo requietionis anno absque personarum discretione dimittitur, et in jubilæo universa cunctis debita relaxantur, atque ad antiquam possessionem venditor redit. »

19. « Parabolam autem in Evangelio, *Matth.* XIII, et *Luc.* VIII, seminantis, in qua in terra bona centesimus et sexagesimus et tricesimus fructus exoritur, et e contrario in terra mala, triplex sterilitatis varietas indicatur, in duos ordines dividit, bonæ terræ et malæ. Et quomodo Apostolis pro derelictis filiis et uxoribus, in alio Evangelio centies, in alio septies Dominus repromittit (Al. *promittit*), et in futuro vitam æternam, *Matth.* XIX, *Marc.* X, *Luc.* XVIII, nullaque distantia est inter centum et septem; sic et in hoc numerum non facere præjudicium, ubi hujus terræ fertilitas prædicatur, præsertim cum et Evangelista Marcus retrorsum numeret triginta, sexaginta et centum. Dicit Dominus : « Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo. » *Joan.* VI, 55. Sicut ergo sine aliqua differentia graduum Christus in nobis est; ita et nos in Christo sine gradibus sumus. «Omnis qui diligit me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus. » *Joan.* XIV, 23. Qui justus est, diligit; qui diligit, veniunt (Al. *venit*) ad eum Pater et Filius, et in ejus habitant (Al. *habitat*) hospitio. Ubi autem hujuscemodi habitator est, puto quod nihil deesse possit hospiti. Sin (Al. *Si*) autem dicit : « Multæ mansiones sunt apud Patrem meum, » *Joan.* XIV, 2, non in regno cœlorum diversas significat mansiones; sed Ecclesiarum in toto orbe numerum; quæ constat una per septem. «Vado,» inquit, « et præparabo vobis locum, » *Ibid.*, 2, non loca. Si hæc repromissio proprie duodecim Apostolorum est, ergo Paulus exclusus est de hoc loco, et electionis vas superfluus putabitur et indignus. Joannes

ne furent pas exaucés, et pourtant leur dignité ne fut point diminuée, ils demeurèrent les égaux des autres apôtres. « Ne savez-vous point que vos corps sont le temple du Saint-Esprit? » I *Corinth.* III, 16, et VI, 19? *Le temple*, et non pas *les temples*, pour bien montrer que Dieu est tout, également dans chacun et dans tous. « Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole, afin que tous ils soient un, comme vous, mon Père, en moi et moi en vous; qu'ils soient de même un en nous. Je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée; je les ai aimés comme vous m'avez aimé. » *Joan.* XVII, 20. Et comme nous sommes le Père, le Fils et le Saint-Esprit un seul Dieu, qu'ils soient un seul peuple, c'est-à-dire, tous nos fils bien-aimés, unis par les liens du divin amour. Epouse, sœur, mère, et tous les noms qu'on peut imaginer, tout cela la société des fidèles, l'Eglise une, où est aussi l'époux, le frère, le fils. Sa foi est une, la diversité des doctrines ne la déshonore pas, les hérésies ne la morcellent point. Elle est et demeure toujours vierge. Partout où va l'Agneau, elle le suit; elle seule entend le cantique du Christ.

20. « M'objectera-t-on, poursuit Jovinien, que « l'étoile diffère de l'étoile par le degré de clarté? » Cette différence, répondrai-je, indique la séparation des hommes en spirituels et en charnels. Nous aimons également tous nos membres, nous ne préférons pas l'œil au doigt, ni doigt à l'oreille; et si nous perdons l'un d'eux, la douleur est commune à tous. Nous entrons tous en ce monde par la même porte, et par la même porte nous en sortons tous. Il y a un Adam terrestre et un Adam céleste. Celui qui est dans le premier, est à gauche et périra; celui qui est dans le second, est à droite et sera sauvé. Celui qui dira à son frère insensé et raca, sera condamné au feu de l'enfer; et celui qui sera homicide ou adultère sera pareillement condamné au feu de l'enfer. Dans la persécution, l'un souffre le feu, l'autre la corde, l'autre la décollation, celui-ci l'exil, celui-là la mort dans les fers; il y a des martyres de bien des genres, mais la couronne est la même pour tous. Entre ces deux frères, dont l'un ne quitta jamais le toit paternel, et l'autre qui l'avait fui, y fut ramené par le repentir, il n'y a pas la moindre distinction. Les ouvriers de la première, de la troisième, de la sixième, de la neuvième et de la onzième heure sont tous indistinctement payés un denier, et, ce qui semble le plus étonnant, ceux qui sont arrivés les derniers à la vigne, reçoivent leur salaire les premiers. »

21. *Réponse de Jérôme. C'est là une véritable prédication d'Antechrist.* — Grâce à ces textes nombreux des divines Ecritures que l'habile raisonneur détourne au profit de sa doctrine perverse, qui ne serait ébranlé même parmi les élus

et Jacobus, quia plus cæteris petierunt, non impetraverunt; et tamen non est dignitas eorum imminuta, quia reliquis Apostolis æquales fuerunt. « Nescitis quia corpora vestra templum est Spiritus sancti? » I *Cor.* III, 16, *et* VI, 19. « Templum, » inquit, « est, » non templa; ut similiter in omnibus habitatorem ostenderet Deum. « Non pro his rogo tantum, sed pro illis qui credituri sunt per verbum eorum in me : ut sicut tu Pater in me, et ego in te unum sumus; ita omnes unum sint in nobis. Gloriam quam dedisti mihi, dedi eis; dilexi eos, sicut me dilexisti. » *Joan.* XVII, 20. Et quomodo nos sumus Pater et Filius et Spiritus sanctus unus Deus, sic et unus populus in ipsis sit, hoc est, quasi filii charissimi, divinæ consortes naturæ. Sponsa, soror, mater, et quæcumque alia putaveris vocabula, unius Ecclesiæ congregatio est, quæ nunquam est sine sponso (Al. *sponsa*), fratre, filio. Unam habet fidem, nec constupratur dogmatum varietate, nec hæresibus scinditur. Virgo permanet. Quocumque vadit (Al. *vadet*) agnus, sequitur illum; sola novit Canticum Christi.

20. « Si autem, inquit, mihi opposueris : « Stella a stella differt in claritate, » audies, differre stellam a stella, hoc est, spirituales a carnalibus. Omnia membra æqualiter diligimus, nec oculum præponimus digito, nec digitum auriculæ; sed in singulorum amissione membrorum communis dolor est. Æqualiter introimus in hoc sæculum, et æqualiter de eo egredimur. Unus Adam terrenus, et alter cœlestis. Qui in terreno fuerit, a sinistris est et peribit; qui in cœlesti, a dextris est et salvabitur. Qui fratri dixerit fatue, et raca, reus erit gehennæ; et qui homicida fuerit et adulter, mittetur similiter in gehennam. In persecutione qui incenditur, qui suffocatur, qui decollatur, qui fugerit, qui in carcere inclusus obierit; varia quidem luctæ genera, sed una corona victorum est. Inter eum fratrem qui semper cum patre fuerat, et qui postea pœnitens est receptus, nulla diversitas est. Operariis primæ horæ, et tertiæ, et sextæ, et nonæ, et undecimæ, unus denarius æqualiter redditur; et quo magis admireris, ab his incipit præmium, qui minus in vinea laborarunt (Al. *laborant.* »

21. *Hieronymus. Prædicatio Antichristi vera.* — His et hujuscemodi divinarum Scripturarum testimoniis,

de Dieu? « Plusieurs antéchrists sont venus, » dit l'apôtre saint Jean; or c'est véritablement une prédication d'antéchrist, celle qui ne met aucune distance entre ce même saint Jean et le dernier des pénitents. Le serpent! J'admire comme notre Protée glisse dans la main et passe par cent métamorphoses merveilleuses. Epicurien quand il s'agit de plaisirs et de table, il se fait tout à coup stoïcien en matière de peines et récompenses. Il travestit Jérusalem en Citium (1), la Judée en Cypre, Jésus-Christ en Zénon. Si la moindre déviation hors du sentier de la vertu est criminelle, si tous les péchés sont égaux et qu'il y ait parité de forfait chez celui que sa faim pousse à dérober un pain et chez celui qui commet l'assassinat, on pourrait aussi, ô Jovinien, vous regarder comme coupable des crimes les plus noirs. Mais c'est autre chose si vous prétendez être sans péché; si, lorsque les Apôtres, les Prophètes, les Saints, ainsi que je l'ai montré sur la seconde proposition, s'attristent tous d'être pécheurs, vous vous vantez seul d'être irréprochable. Ailleurs, vous marchiez pieds nus; ici, à la chaussure vous ajoutez l'ornement. Alors, crasseux et pâle, affectant de montrer des mains faites calleuses par le travail, vous étiez vêtu d'un manteau râpé couvrant du linge sale; maintenant vous étalez avec fierté les vêtements de lin et de soie, les toiles venues de pays Atrébates et de Laodicée. Les joues enluminées, la peau luisante, les cheveux frisés sur l'occiput et sur le front, votre ventre s'est arrondi, votre buste bien rempli soulève les épaules, et la graisse de votre gorge étouffe presque la parole à son passage. Certes dans une différence si grande de vivre et de vêtement, il y a nécessairement péché ici ou là. Non pas que le péché, à mon sens, soit dans l'aliment ou dans l'étoffe; mais parce que la diversité et le changement en pire sont voisins du reproche. Or, ce qui est sujet au blâme est hors de la vertu; ce qui est hors de la vertu, est abandonné au vice, touche au péché. Le péché, dites-vous, est à gauche, avec les boucs. Donc, ou revenez à votre première opinion, pour être à droite avec les brebis; ou, si vous y renoncez par un regret hypocrite, vous avez beau raser votre barbe, vous serez, bon gré mal gré, rangé au nombre des boucs.

22. *Enchaînement des propositions de Jovinien. Ce que chantaient les enfants dans les écoles.* — Mais de quoi sert d'appeler un aveugle aveugle et de montrer l'inconstance de notre contradicteur, quand il s'agit de détruire successivement ses propositions? Les brebis sont à droite et les boucs à gauche, les justes et les pécheurs forment deux catégories, nous ne le nions pas. Un

(1) Le philosophe Zénon, fondateur de l'école stoïcienne, était de Citium ou Cittium, dans l'île de Chypre. De là vient la triple opposition qu'établit ici saint Jérôme. On ne pourrait pas la saisir en dehors de cette notion historique.

quæ ad perversitatem sui dogmatis callidus disputator inclinat, quis non tentetur etiam electorum Dei? Et quod Joannes Apostolus, Antichristos dicit venisse multos, I *Joan.* II, hæc vera est Antichristi prædicatio, quæ inter ipsum Joannem et ultimum pœnitentem nullam facit esse distantiam. Simulque miror quomodo serpens lubricus et Proteus noster, in variarum se mutet portenta formarum. Qui enim in coitu et saturitate Epicureus est, subito in retributione meritorum Stoicus efficitur. Hierosolymam Citio, Judæam Cypro, Christum Zenone commutat. Si non licet a virtutibus paululum declinare, et omnia peccata sunt paria, ejusdemque criminis reus qui panem esurieus surripuerit, et qui hominem occiderit, tu quoque maximorum scelerum reus teneris (Al. *tenebris*). Porro aliud est, si te dicas ne minima quidem habere peccata; et, cum omnes Apostoli et Prophetæ et Sancti, juxta id quod in secunda propositione disserui, peccatores esse se plangant, solus de justitia glorieris. Ante nudo eras pede: modo non solum calceato, sed et ornato. Tunc pexa tunica et nigra subucula vestiebaris, sordidatus et pallidus, et callosam opere gestitans manum: nunc lineis et sericis vestibus, et Atrebatum (Al. *Atrebatarum*) ac Laodiceæ indumentis ornatus incedis. Rubent buccæ, nitet cutis, comæ in occipitium frontemque tornantur; proteusus est aqualiculus, insurgunt humeri, turget guttur, et de obesis faucibus vix suffocata verba promuntur. Certe in tanta diversitate victus et vestitus, necesse est, aut hic, aut ibi esse peccatum. Non quod peccatum in cibo aut in vestibus asseram; sed quod varietas, et commutatio in deterius, reprehensioni proxima sit. Quod autem reprehenditur, a virtute procul est: quod a virtute procul est, vitio mancipatur: quod vitiosum arguitur, peccato jungitur. Quod peccatum est juxta tuam sententiam in sinistra parte, et hircorum grege describitur (Al. *ascribitur*). Aut reverteris igitur ad antiquum propositum, ut ovis possis esse ad dexteram; aut, si priorem sententiam perversa pœnitentia commutaris, velis nolis, quamquam barbam raseris, inter hircos numeraberis.

22. *Propositionum Joviniani series. In scholis quid cantabant pueri.* — Verum quid prodest luscum vocare luscum, et accusatoris docere inconstantiam, cum propositionum series diluenda sit? Oves et hæ los a

bon arbre ne porte pas de mauvais fruits, ni un mauvais de bons, cela n'est douteux pour personne. Nous aussi nous distinguons en bonnes et en mauvaises les dix vierges sages et folles. Au déluge, les bons furent sauvés et les eaux engloutirent les méchants, nous le savons. Le juste échappa à l'incendie de Sodome et Gomorrhe qui dévora l'impie, cela ne fait doute pour personne. Les dix plaies frappèrent l'Egypte et laissèrent Israël sain et sauf, on nous l'a appris. Les justes passèrent la mer Rouge dont les flots submergèrent Pharaon et son armée, c'est ce que les petits enfants eux-mêmes chantent dans les écoles. Six cent mille Israélites succombèrent dans le désert, à cause de leur incrédulité, et deux seulement entrèrent dans la terre promise, les Ecritures nous l'enseignent; elles rapportent aussi tout ce que Jovinien a distingué en deux catégories, les bons et les méchants, jusqu'aux ouvriers de la vigne. Mais qu'est-ce à dire? parce qu'il y a une distinction des bons et des méchants, vous avancez qu'il n'y a pas de degrés parmi les bons ou parmi les méchants, et vous dites: Qu'importe qu'on soit ou le bélier ou la dernière brebis du troupeau? qu'on porte la première toison, ou la seconde? que le troupeau soit galeux et maladif, ou vigoureux et dispos? Pourtant Ezéchiel, à propos du troupeau humain, établit avec l'autorité du Prophète la différence entre ouaille et ouaille! « Je viens moi-même pour être le juge entre les brebis et les brebis, entre les béliers et les boucs, entre les brebis grasses et les brebis maigres; parce que vous heurtiez de l'épaule et vous choquiez de vos vos cornes toutes les brebis maigres, jusqu'à ce que vous les eussiez dispersées. » *Ezech.* XXXIV, 17, 20, 21. Et pour que nous sachions quelles sont ces brebis, il ajoute aussitôt: « Mais vous, mes brebis, vous, les brebis de mon pâturage, vous êtes des hommes. » *Ibid.* 31. Il n'y aurait donc aucune distance entre Paul et ce pénitent qui avait souillé la couche nuptiale de son père, parce qu'après son repentir il a été reçu dans l'Eglise; et parce qu'il est également à droite, s'ensuit-il qu'il brille de la même splendeur que l'Apôtre? Et comment se fait-il que jusqu'à la moisson, de tout temps, le froment et l'ivraie ont crû et croîtront dans le même champ? Par quelle conséquence les bons et les mauvais poissons sont-ils contenus dans les rêts de Jésus-Christ et dans le filet évangélique? Pourquoi dans l'arche de Noé, cette figure de l'Eglise, y a-t-il les divers animaux, et des demeures différentes selon le degré de leurs mérites? Comment se fait-il que la reine se soit assise à la droite du Seigneur dans un vêtement rehaussé d'or et enrichi des plus brillantes couleurs? Pourquoi Joseph, figure du Christ, a-t-il un manteau de diverses nuances? D'où vient que l'Apôtre dit aux Romains: « Je vous exhorte selon la mesure de la foi que Dieu

dextera et sinistra, duos justorum et peccatorum esse ordines non negamus. Arborem bonam fructus malos non facere, nec malam bonos nulli dubium est. Decem quoque virgines sapientes et stultas, in bonas malasque dividimus. In Diluvio liberatos justos, et peccatores aquis obrutos, non ignoramus (Al. *non negamus*). In Sodoma et Gomorrha ereptum justum, et impios igne consumptos, omnibus perspicuum est. Decem quoque plagis percussam Ægyptum, et Israel fuisse sospitem novimus. In mari Rubro transisse justos, et Pharaonem cum suo exercitu demersum, etiam in scholis cantant parvuli. Sexcenta millia in deserto cecidisse, quia increduli fuerint, et duos tantum terram repromissionis intrasse, Scripturæ docent; et reliqua, quæ usque ad operarios vineæ, in quos bonorum et malorum ordines descripsisti. Sed quale est, ut quia inter bonos et malos divisio est, tu asseras inter ipsos bonos, vel e contrario malos, nullam esse distantiam, nihilque referre utrum in pecore aliquis aries sit, an ovicula? utrum primam lanam habeant, an secundam? utrum scabidum pecus sit et morbidum, an vegetum atque sussultans? maxime cum Ezechiel oves rationabiles, et diversitatem inter pecus et pecus, suæ Prophetiæ auctoritate demonstret, dicens: « Ecce ego judico inter pecus et pecus, et inter arietes et hircos, et inter pecus pingue et macilentum. Proeo quod lateribus et humeris impingebatis, et cornibus vestris ventilabatis omnia infirma pecora, donec dispergerentur.» *Ezech.* XXXIV, 17, 20, 21. Et ut sciremus quæ ista sint (al. *sunt*) pecora, statim intulit: « Vos autem, greges mei, oves pascuæ meæ, homines estis. » *Ibid.* 31. Idipsum ergo erit Paulus, et ille pœnitens qui cum patris uxore dormierat, quia in Ecclesiam post pœnitentiam receptus est; et quia simul a dextris est, in eadem cum Apostolo claritate fulgebit? Et quomodo in uno agello usque ad messem in (al. *et*) consummationem mundi zizania pariter frumentaque succrescunt? Qua consequentia pisces boni et mali, sagena (al. *sagina*) Christi et reti Evangelico continentur? Cur in typo Ecclesiæ, in Arca Noe, diversa animalia, et pro qualitate meritorum, diversæ sunt mansiones? Cur astitit regina a dextris Domini (al. *tuis*) in vestitu deaurato, circumdata varietate? Cur Joseph in forma Christi, variam habuit tunicam? Cur

a départie à chacun de vous. Car, comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous les membres n'ont pas la même fonction; de même en Jésus-Christ, quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes néanmoins qu'un seul corps, étant tous réciproquement membres les uns des autres. C'est pourquoi, comme nous avons tous des dons différents selon la grâce qui nous a été donnée, que celui qui a reçu le don de prophétie, en use selon la mesure de la foi; de même celui qui est appelé au ministère, de son ministère; celui qui a reçu le don d'enseigner, de ce don; celui qui a reçu le don d'exhorter, de cette mission; que celui qui fait l'aumône, la fasse avec simplicité, et que celui qui conduit ses frères, s'en acquitte avec vigilance. » *Rom.* XII, 3 *et seqq.* Et ailleurs : « L'un met de la différence entre les jours, et l'autre les considère tous comme égaux; que chacun agisse selon qu'il est pleinement persuadé dans son esprit. » *Rom.* XIV, 5. Et aux Corinthiens : « C'est moi qui ai planté, c'est Apollo qui a arrosé, mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement. Ainsi celui qui plante n'est rien, celui qui arrose n'est rien; mais tout vient de Dieu qui donne l'accroissement. Celui donc qui plante et celui qui arrose ne sont qu'une même chose; mais chacun recevra sa récompense particulière selon son travail. Car nous sommes les coopérateurs de Dieu; et vous, vous êtes le champ que Dieu cultive, et l'édifice que Dieu bâtit. » I *Corinth.* III, 6 *et seqq.* Et encore : « Pour moi, selon la grâce que Dieu m'a donnée, j'ai posé le fondement comme fait un sage architecte : un autre bâtit dessus. Mais personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, et ce fondement c'est Jésus-Christ. Si l'on élève sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille, l'ouvrage de chacun paraîtra enfin, et le jour du Seigneur fera voir quel il est, parce que ce jour sera manifesté par le feu, et que ce feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun. Si l'ouvrage que quelqu'un aura bâti, résiste au feu, il en recevra la récompense. Si l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira la perte; il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu. » *Ibid.* 10 *et seqq.* Par conséquent, tandis que celui dont l'ouvrage sera brûlé et périra, souffrira la perte de son travail et en perdra le salaire, mais pourtant sera sauvé lui-même, non cependant sans passer par le feu; celui dont l'ouvrage qu'il avait bâti, demeurera, sera sauvé sans passer par le feu. Il y aura donc salut et salut. Paul dit encore ailleurs : « Que les hommes nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. Ce qui est à désirer dans les dispensateurs, c'est

Apostolus loquitur ad Romanos : « Unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei. Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eumdem actum habent, ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra. Habentes autem donationes secundum gratiam, quæ data est nobis, differentes, sive Prophetiam secundum mensuram fidei, sive ministerium in ministrando, sive qui docet in doctrina, qui exhortatur in exhortando, qui tribuit in simplicitate, qui præest in sollicitudine, » et reliqua. *Rom.* XII, 3 *seqq.* Et in alio loco : « Alius judicat diem plus quam diem, alius judicat omnem diem. Unusquisque in suo sensu abundet. » *Rom.* XIV, 5. Et ad Corinthios : « Ego plantavi, Apollo rigavit, sed Deus incrementum dedit. Itaque neque qui plantat est aliquid : neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus. Qui plantat et qui rigat, unum sunt. Unusquisque autem propriam mercedem accipiet secundum suum laborem. Dei enim sumus adjutores. Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis. » I *Cor.* III, 6 *seqq.* Et rursum alibi : « Secundum gratiam Dei, quæ data est mihi, ut sapiens architectus fundamentum posui, alius autem superædificat. Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præterquæ id quod positum est, quod est Christus Jesus. Si quis autem superædificat super fundamentum hoc aurum, argentum, lapides pretiosos, lingua, fenum, stipulam, uniuscujusque opus apparebit. Dies enim Domini illud manifestabit, quoniam in igne revelabitur, et singulorum opus quale sit, ignis probabit. Si cujus opus manserit, quod super ædificavit, mercedem accipiet. Si cujus opus arserit, detrimentum patietur. Ipse autem salvus erit sic tamen quasi per ignem. » *Ibid.* 10 *seqq.* Si is cujus opus arsit et periit et damnum sustinuit laboris sui, perdet quidem laboris (al. *operis*) præmium, sed ipse salvabitur, non tamen absque probatione ignis; ergo is cujus opus manserit quod superædificavit, sine ignis probatione salvabitur; et inter salvationem et salvationem utique erit diversitas aliqua. Necnon in alio loco : « Sic nos, » inquit, « existimet (al. *æstimet*) homo quasi ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei (al. *ejus*). Hic jam quæritur inter dispensatores, ut fidelis qui inveniatur. » I *Cor.* IV, 1, 2. Vis scire quoniam inter dispensatorem et dispensatorem sit multa distantia (non dico de malis et bonis, sed de ipsis bonis qui ad dexteram stant)

qu'ils soient trouvés fidèles. » I *Corinth.* IX, 12. Voulez-vous voir qu'il y a une différence grande entre dispensateur et dispensateur (je ne dis pas entre bon et mauvais,) mais parmi les bons qui se tiennent à la droite? écoutez la suite : « Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel? Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile, de vivre de l'Evangile. Mais pour moi je n'ai usé d'aucun de ces droits; et encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en use ainsi envers moi, puisque j'aimerais mieux mourir que de souffrir que quelqu'un me fît perdre cette gloire. Car je suis obligé nécessairement à ce ministère, et malheur à moi si je ne prêche point l'Evangile. Si je le prêche de bon cœur, j'en aurai la récompense; mais si je ne le fais qu'à regret, je dispense seulement ce qui m'a été confié. En quoi trouverai-je donc un sujet de récompense? en prêchant de telle sorte l'Evangile que je le prêche gratuitement, sans abuser du pouvoir que j'ai dans cette prédication. Car étant libre à l'égard de tous, je me suis rendu serviteur de tous, pour gagner à Dieu plus de personnes. » I *Corinth.* IX, 13 *et seqq.* Pouvez-vous dire qu'ils font un péché ceux qui vivent de l'Evangile et qui mangent de ce qui est offert dans le temple? Assurément non, puisque le Seigneur a ordonné à ceux qui prêchent l'Evangile, de vivre de l'Evangile. Mais l'Apôtre qui n'use pas de ce droit, qui travaille de ses mains pour n'être à charge à personne, qui s'occupe nuit et jour et qui se fait le serviteur de ceux qui sont avec lui, évidemment, s'il agit de la sorte, c'est pour que faisant plus de travail, il reçoive un salaire plus considérable.

23. Hâtons-nous de poursuivre. « Il y a diversité de dons spirituels, mais il n'y a qu'un même Esprit. Il y a diversité de ministères, mais il n'y a qu'un même Seigneur. Il y a aussi diversité d'opérations surnaturelles, mais il n'y a qu'un même Dieu, qui opère tout en tous. Or les dons du Saint-Esprit, qui se font connaître au dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité de l'Eglise. » I *Corinth.* XII, 4 *et seqq.* Et encore : « Comme notre corps n'étant qu'un est composé de plusieurs membres, et qu'encore qu'il y ait plusieurs membres ils ne sont tous qu'un même corps; il en est de même du Christ entier. » *Ibid.* 12. Et pour que vous ne puissiez prétendre que les différents membres du même corps sont égaux en mérite, il montre aussitôt la hiérarchie dans l'Eglise : « Dieu a établi dans son Eglise, premièrement des Apôtres, secondement des Prophètes, troisièmement des Docteurs, ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles; puis ceux qui ont la grâce de guérir les maladies; ceux qui ont le don d'assister leurs frères; ceux qui ont le don de gouverner; ceux qui ont le don de parler di-

audi consequentia : « Nescitis quoniam qui in sacrificiis operantur, de sacrificiis comedunt; qui altario deserviunt, de altario participantur? Sic et Dominus disposuit his qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere : ego autem non abutar horum aliquo. Non scripsi autem hæc, ut sic fiant in me. Melius est enim mihi mori quam ut gloriam meam quis evacuet. Si enim evangelizavero, non est mihi gloria; necessitas quippe mihi incumbit. Væ enim mihi est, si non (al. *nisi*) evangelizavero. Nam si voluntate hoc ago (al. *fecere*) mercedem habeo. Si autem nolens, dispensatio mihi credita est. Quæ est ergo merces mea? Ut evangelizans sine sumptu, ponam Evangelium Christi; ut non abutar potestate quæ data est mihi in Evangelio. Cum enim essem liber, ex omnibus omnium (al. *omnibus*) me servum feci, ut plures lucrifacerem. » I *Cor.* IX, 13 *seqq.* Numquid potes dicere peccare eos qui vivunt de Evangelio, et qui de sacrificiis participantur? Utique non; Dominus enim disposuit ut qui prædicant Evangelium, de Evangelio vivant; Apostolus autem qui non abutitur hac licentia, sed laborat manibus suis, ne quem gravet, et die ac nocte operatur, et ministrat his qui secum sunt, utique ideo hoc facit, ut plus laborans, plus aliquid mercedis accipiat.

23. Curramus ad reliqua. « Divisiones gratiarum sunt, idem autem Spiritus. Et diversiones ministeriorum sunt, idem autem Dominus. Et divisiones operationum (al. *operationis*) sunt, idem autem Deus, qui operatur omnia in omnibus. Unicuique autem data est adaperatio Spiritus juxta id quod expedit. » I *Cor.* XII, 4 *seqq.* Et iterum : « Sicut corpus unum est, et membra plura habet; omnia autem membra corporis cum sint multa unum corpus est; sic et Christus. » *Ibid.* 12. Verum ne dicas in uno corpore diversa membra unum habere meritum, statim gradus describit Ecclesiæ, et ait : « Quosdam quidem posuit Deus in Ecclesia, primum Apostolos, secundo Prophetas, tertio Doctores, deinde virtutes et gratias curationum, opitulationes, genera linguarum. Numquid omnes Apostoli? numquid omnes Prophetæ? numquid omnes Doctores? numquid omnes virtutes? numquid omnes gratiam habent curationum? numquid omnes linguis loquuntur? numquid omnes interpretantur? Æmulamini autem dona majora, et adhuc excellentiorem viam vobis demonstro. » *Ibid.* 28

verses langues ou de les interpréter. Tous sont-ils Apôtres? tous sont-ils Prophètes? tous sont-ils Docteurs? tous font-ils des miracles? tous ont-ils la grâce de guérir les maladies? tous parlent-ils plusieurs langues? tous ont-ils le don de les interpréter? Entre tous ces dons, ayez plus d'empressement pour les meilleurs, et je vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente. » *Ibid.* 28 *et seqq.* Et après avoir fait une large place aux attributs de la charité, il ajoute : « Les prophéties n'auront plus lieu, les langues cesseront, et la science sera abolie; car ce que nous avons maintenant de science et de prophétie est très-imparfait. Mais, lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli. » I *Corinth.* XIII, 8, 9, 10. Et plus loin : « Maintenant ces trois vertus, la foi, l'espérance et la charité demeurent; mais entre elles la plus excellente est la charité. » *Ibid.* 13. « Recherchez avec ardeur la charité, désirez les dons spirituels, et surtout celui de prophétie. » I *Corinth.* XIV, 1. Et plus loin : « Je désire que vous ayez tous le don des langues, mais encore plus celui de prophétiser, parce que celui qui prophétise est préférable à celui qui parle une langue inconnue. » *Ibid.* 5. Et encore : « Je remercie mon Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez. » *Ibid.* 18. Dès que les dons sont diversement répartis; que l'un est plus grand, l'autre plus petit et qu'ils sont tous appelés hommes ayant les dons de l'Esprit, assurément ils sont les brebis, et ils sont à droite, et il y a brebis et brebis. C'est par humilité que Paul parle ainsi de lui-même : « Je suis le moindre des Apôtres, et je ne suis pas digne d'être appelé Apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu. Mais c'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis, et sa grâce n'a point été stérile en moi : j'ai travaillé plus que tous les autres, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi. » I *Corinth.* XV, 9, 10. Or, par cela même qu'il s'humilie, il montre qu'il peut y avoir des Apôtres plus petits, d'autres plus grands; et quand il a été appelé vase d'élection et qu'il a travaillé plus que tous les autres, Dieu est trop juste pour oublier un tel ouvrier, et pour attribuer des récompenses égales à des mérites différents. Plus loin nous lisons : « Comme tous meurent en Adam, tous renaîtront aussi en Jésus-Christ, mais chacun en son rang. » I *Corinth.* XV, 22. Puisque chacun renaîtra en son rang, c'est que les mérites de ceux qui renaissent sont inégaux. « Toute chair n'est pas la même chair; autre est la chair des hommes, autre la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons. Il y a aussi des corps célestes et des corps terrestres; mais les corps célestes ont un autre éclat que les corps terrestres. Le soleil a son éclat qui diffère de celui de la lune, comme celui-ci diffère de l'éclat des étoiles; et entre les étoiles, l'une est

seqq. Cumque de charitatis virtutibus latius disputasset, adjecit : « Sive Prophetiæ evacuabuntur, sive linguæ cessabunt, sive scientia destruetur. Ex parte enim cognoscimus, et ex parte prophetamus. Cum autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est. » I *Cor.* XIII, 8, 9, 10. Et in consequentibus : « Nunc autem manent fides, spes et charitas, tria hæc. Major autem horum est charitas. » *Ibid.* 13. « Sectamini charitatem, æmulamini spiritualia, magis autem ut prophetetis. » I *Cor.* XIV, 1. Et iterum : « Volo autem omnes vos loqui linguis, magis autem prophetare. Nam major est qui prophetat quam qui loquitur linguis. » *Ibid.* 5. Et rursum : « Gratias ago Deo, quod omnium vestrum magis linguis loquor. » *Ibid.* 18. Ubi diversa sunt dona, et alius major, alius minor est, et omnes spirituales appelantur, certe oves sunt et stant a dextris, et inter ovem et ovem est aliqua diversitas. Loquitur quidem de humilitate Paulus Apostolus : « Ego sum novissimus Apostolorum, qui non sum dignus vocari Apostolus, quia persecutus sum Ecclesiam Dei. Gratia autem Dei sum id quod sum et gratia ejus in me vacua non fuit, sed amplius omnibus illis laboravi. Non ego autem (*a*) sed gratia Dei quæ in me est. » I *Cor.* XV, 9, 10. Verumtamen in eo quod se humiliat, ostendit posse Apostolos alios minores, alios esse majores, et qui utique vas electionis dicitur, et cunctis amplius laboravit, non est injustus Deus, ut obliviscatur operis ejus, et dispar meritum æquali mercede compenset. Dehinc legimus : « Sicut in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur; unusquisque autem in suo ordine. » I *Cor.* XV, 22. Quando (al. *Quoniam*) unusquisque in suo resurget ordine, utique diversa sunt merita resurgentium. « Non omnis caro, eadem caro; sed alia hominum, alia pecorum, alia volucrum, alia autem piscium. Et corpora cœlestia, et corpora terrestria; sed alia quidem cœlestium gloria, alia autem terrestrium. Alia claritas solis, alia claritas lunæ, alia claritas stellarum. Stella enim a stel-

(*a*) *Sed gratia Dei, quæ in me est.* In ms. codice Sangermanensi nostro, et in altero monasterii sancti Petri Carnutensis legimus, *sed gratia Dei mecum.* Ceteri antiquiores retinent, *sed gratia Dei, quæ in me est.* MARTIAN. — In Corbeiensi quodam codice, quemadmodum et in aliis duobus penes Martianæum, *sed gratia Dei mecum.*

plus éclatante que l'autre. Il en arrivera de même dans la résurrection des morts. » *Ibid.* 39 *et seqq.* Voilà ce qu'en savant commentateur vous avez présenté de manière à établir une catégorie d'hommes de l'Esprit, une autre d'hommes de la chair. Est-ce à dire que les uns et les autres iront au ciel, que non-seulement les brebis, mais aussi vos boucs entreront dans le royaume des cieux? « Entre les étoiles, dit-il, l'une est plus éclatante que l'autre; » il n'y a pas là brebis et boucs, mais il y a brebis et brebis, puisqu'il dit d'étoile à étoile. Enfin il écrit aussi : « Le soleil a son éclat, qui diffère de celui de la lune. » Afin que vous ne puissiez prétendre que les étoiles figurent l'ensemble du genre humain, il met là le soleil et la lune, que vous n'oserez assurément pas ranger parmi les boucs. Et la conclusion : « Il en arrivera de même dans la résurrection des morts. » Les justes brilleront de l'éclat du soleil, et ceux qui sont au degré suivant, de celui de la lune; l'un sera Lucifer, l'autre l'étoile polaire, l'autre Orion, l'autre Mazuroth, et ainsi de suite pour les noms d'étoiles que le livre de Job contient sous le voile du mystère. « Nous devons, dit-il, tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps. » II *Corinth.* V, 10. Et afin qu'on ne dise pas que nous comparaîtrons devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que les bons reçoivent les biens, les méchants les maux, voici l'enseignement de la même Epître : « Celui qui sème peu, moissonnera peu, et celui qui sème avec abondance, moissonnera aussi avec abondance. » II *Corinth.* IX, 6. Il n'y a pas de doute possible; et celui qui sème beaucoup, et celui qui sème moins, sont du troupeau de droite; et quoiqu'il n'y ait qu'une espèce de semeurs, ils diffèrent par la mesure et le nombre. Le même Paul écrit aux Ephésiens : « Afin que les principautés et les puissances qui sont dans les cieux, connussent par l'Eglise la sagesse de Dieu diversifiée dans ses effets. » *Ephes.* III, 10. Voyez-vous que, suivant les divers groupes de l'Eglise, il est proclamé que la sagesse de Dieu est diverse et multiple? Et encore dans la même Epître : « A chacun de nous la grâce est donnée selon la mesure de la grâce de Jésus-Christ. » Ce n'est pas que la mesure de Jésus-Christ varie; mais il entre en nous autant de sa grâce que nous sommes capables d'en puiser.

24. Vainement donc classez-vous brebis et boucs, cinq et cinq vierges, Egyptiens et Israélites, et le reste : ce n'est pas en ce monde, c'est dans l'autre qu'aura lieu cette distinction; et c'est parce que le jugement n'est pas de ce monde, que le jour du jugement est promis pour la fin des temps; ce jour serait à tort appelé jour suprême, si Dieu faisait le discernement dès cette vie. Ici-bas la traversée, la lutte, le combat; là-

la differt in claritate. Sic erit et resurrectio mortuorum. » *Ibid.* 39 *seqq.* Quod tu scilicet doctus interpres sic exposuisti, ut diceres spirituales differre a carnalibus. Ergo et spirituales et carnales in cœlestibus (al. *cœlis*) erunt, et jam non solum oves, sed etiam hirci tui conscendent regna cœlorum. « Stella, » inquit, « a stella differt in claritate; » non oves et hirci, sed oves et oves, id est, stella et stella. Denique, « Alia, » inquit, « claritas solis, et alia claritas lunæ. » Ne stellam totum humanæ multitudinis assereres genus, solem posuit et lunam, quos certe inter hircos non poteris (al. *potest*) numerare. « Sic, » inquit, « erit et resurrectio mortuorum, » ut justi claritate solis luceant (al. *fulgeant*), et qui in sequenti gradu sunt, lunæ splendore rutilent, ut alius Lucifer sit, alius Arcturus, alius Orion, alius Mazuroth, et cætera stellarum vocabula, quæ sacratæ, in Job volumine continentur; « Omnes enim, » ait, « manifestari nos oportet ante tribunal Christi, ut recipiat unusquisque quæ gessit per corpus, sive bonum, sive malum. » II *Cor.* V, 10. Ac ne forsitan dicas, ante tribunal Christi nos manifestari ut boni bona, mali recipiant mala, in eadem Epistola docet : « Qui parce seminat, parce et metet, et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet. » II *Cor.* IX, 6. Certe et qui plus, et qui minus seminat, de parte sunt dextra. Et cum unum sementis genus sit, tamen mensura et numero differunt. Scribit ad Ephesios idem Paulus : « Ut nota fieret nunc principatibus et potestatibus in cœlis per Ecclesiam, multiplex et varia sapientia Dei. » *Ephes.* III, 10. Cernis quod in diversis agminibus Ecclesiæ, varia et multiplex sapientia Dei prædicetur? Necnon in eadem Epistola : « Unicuique autem nostrum data est gratia juxta mensuram gratiæ Christi; » non quod mensura Christi diversa sit; sed tantum gratiæ ejus infunditur quantum valemus haurire.

24. Frustra igitur oves et hircos, quinque et quinque virgines, Ægyptios et Israelitas, et cætera hujuscemodi replicas, quia non est in præsenti retributio, sed in futuro. Unde et dies judicii in consummatione promittitur, quia nunc non est judicium. Sine causa enim appelatur dies extrema judicii, si modo judicat Deus. Impræsentiarum navigamus, luctamur, atque pugnamus, ut in fine perveniamus ad portum, coronemur, triumphe-